



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Aujourd'hui, lundi vingt et un septembre deux mille quinze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel (départ à 20h15), M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. COLIN Henri (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES), Mme LASFARGUES Geneviève (retard arrivée à 19h25), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine (**procuration** donnée à Mme FAUBERT) M. DEBUISSON Guy, Mme SOLER Stéphanie.

Présents : 30 Excusés : 5 Procuration(s) : 2

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

PROJET MODIFIE :

Projet n°1 : Adoption de la décision modificative n°2 – budget Ville 2015 : modification du tableau et des pages 16, 17 et 18 de la maquette (documents sur table).

→ Arrivée de Mme Geneviève LASFARGUES à 19h25.

Présents : 31 Excusés : 4 Procuration(s) : 2

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire :

Avant d'entamer l'ordre du jour je me dois d'installer Madame Laurence DIRAT en qualité de conseillère municipale en remplacement de M Roland HUREAUX qui a été invalidé. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue bien évidemment. Je sais que par ailleurs vous connaissez un petit peu l'institution pour y avoir déjà siégé entre 2001 et 2008. En tout cas j'espère que vous apprécierez le travail au sein de cette assemblée que vous pourrez

exercer ce mandat avec satisfaction. En tout cas nous nous y emploierons dans les meilleures conditions ; Bienvenue au sein de notre assemblée.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Mme Laurence DIRAT en qualité de conseillère municipale.

Décisions du Maire, prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Geneviève LAGARDE :

L'arrivée des réfugiés contraints de quitter leur pays parce qu'en danger de persécution, de torture ou de mort doit susciter un mouvement exceptionnel de solidarité, une mobilisation de la France sans précédent à la hauteur de la tradition de notre pays. L'accueil des réfugiés est une compétence de l'Etat auquel par conséquent il revient de prendre en charge les demandeurs d'asile tant au titre de l'hébergement provisoire que du versement d'une allocation qui permet aux demandeurs de subvenir à leurs besoins notamment alimentaires ; entre le moment du dépôt du dossier et le moment où ils obtiennent le statut de réfugiés. Outre cette prise en charge financière par l'Etat un accompagnement social complémentaire est bien sûr éminemment nécessaire. Madame La Préfète a désigné un coordonnateur départemental en la personne de son directeur de cabinet, celui-ci va s'entourer d'un comité de pilotage constitué par les Maires du Département volontaires et les associations spécialisées ainsi qu'un représentant du Département. La participation active à cet accueil sera l'occasion pour tous les Lotois de réaffirmer leur conviction républicaine et humaniste. Nous devons résister plus encore dans cette circonstance à la Lepénisation des esprits. Ces hommes et ces femmes sont nos frères en civilisation. Nous devons les accueillir dans une France ouverte et généreuse comme nous avons accueilli jadis avec efficacité tant d'autres réfugiés fuyant la violence ou la guerre, je pense aux républicains espagnols, je pense aux boats people vietnamiens et beaucoup d'autres encore. Alors mes chers collègues je vous demande de nous mobiliser.

Yannick LE QUENTREC :

Toujours sur cette question, donc aujourd'hui 21 septembre journée mondiale de la Paix il est encore temps de faire preuve d'une mobilisation extraordinaire pour la solidarité et le soutien aux réfugiés émigrants pour la paix du monde. Je salue les militants et les citoyens qui se sont rassemblés tout à l'heure pour porter ce message ici sur le parvis de la Mairie. Oui la France est grande, elle est grande quand sa voix porte un message de paix universelle et quand en toute circonstance elle engage ses forces pour faire prévaloir la raison, la solution politique, la démocratie sur l'absurdité de la guerre. Mais quand même, qu'attend le Président de la République dans ce cas pour reconnaître au nom de la France La Palestine dans ses frontières de 67 et peser de tout son poids pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Je rappelle que notre parlement a voté il y a peu, il y a maintenant 10 mois, cette reconnaissance. Qu'attend il aussi pour déposer devant le Conseil de sécurité une résolution pour reprendre le processus de paix comme s'y était engagé le Ministre des Affaires Etrangères ? Qu'attend il aussi pour dire que le temps est enfin venu de débarrasser la Planète entière de toutes les armes nucléaires ? et que d'argent économisé qui pourrait être véritablement utilisé pour le bienfait de l'humanité. La guerre c'est le chaos, c'est la mort, la fin, l'exil, c'est le moyen d'imposer par la force des intérêts contraires à ceux des peuples, c'est ce qui permet au capitalisme d'organiser le pillage des matières premières. La paix, c'est une autre vision du monde, c'est une nouvelle sécurité collective internationale,

c'est l'unité des peuples, la sécurité humaine par le développement, la coopération et la solidarité.

C'est en répandant la haine dans les cœurs, en construisant des murs et des barbelés entre les êtres humains qu'on nourrit le terrorisme barbare, mais combattre le terrorisme ce n'est pas non plus trier parmi les réfugiés qui fuient justement le crime, la barbarie et la misère. 29 000 enfants, femmes, hommes, morts à ce jour ont payé de leurs vies leurs exils vers l'Europe. Pourquoi les dirigeants européens ont-ils laissé faire ça ? Il aura fallu la mort d'un enfant, pauvre image d'une humanité naufragée sur une plage Turque pour que la vague de l'indignation citoyenne oblige nos gouvernements à agir. Pour les militants et les élus communistes le devoir d'accueil et le respect du droit d'asile a toujours été une priorité, nous nous réjouissons de cette déclaration qui vient d'être faite également, nous nous réjouissons du réveil des consciences qui a gagné l'Europe et maintenant la France. Notre pays s'est élevé pour la liberté après les attentats de Charlie. Nous savions qu'il avait la force de renouveler son geste pour donner à la fraternité humaine le dernier mot. La France doit maintenant se montrer digne de son devoir de solidarité. 24 000 réfugiés accueillis en deux ans, il ne nous semble pas que ce soit à la hauteur de l'enjeu. L'Etat doit prendre ses responsabilités comme il a été dit précédemment aux côtés des Communes dont la nôtre et des milliers de citoyens et d'associations volontaires. 1000€ par réfugiés c'est 24 millions d'Euros en deux ans mais la vente d'un seul rafale c'est 94 millions d'Euros hors taxe, c'est ce monde là qu'il faut changer. La France c'est pour nous celle qui s'incarne dans ces mots de Nelson Mandela, qu'il ne soit jamais dit par les générations futures que l'indifférence, le cynisme et l'égoïsme nous ont empêché d'être à la hauteur des idéaux humanistes, que chacune de nos aspirations prouve que Martin Luther King avait raison quand il disait que l'humanité ne peut plus être tragiquement liée à la nuit sans étoile du racisme et de la guerre. Et pour terminer Monsieur Le Maire j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une réunion le 12 septembre à Paris avec les Maires pour aborder cette question, j'aurais voulu savoir à peu près, que vous nous précisiez selon quelles modalités la collectivité de Cahors va je pense s'engager dans la voix de cette solidarité envers les migrants.

Le Maire :

Oui Geneviève LAGARDE et Noëlle BOYER étaient présentes à cette réunion. Je ne pouvais pas m'y rendre, elle vous en a déjà expliqué un petit peu les diverses modalités et notamment la nomination d'un référent, en l'occurrence le Directeur de cabinet de la Préfète qui réunira très prochainement le comité de pilotage et qui nous en dira un petit peu plus. Ce qui est sûr c'est qu'il y a des procédures qui existent déjà. On ne part pas de rien heureusement sur la question du droit d'asile, il est donc important que nous puissions respecter ces procédures même si nous sommes et nous le serons assurément, vraisemblablement dans un cadre exceptionnel. D'ores et déjà nous pouvons remercier, mais je sais que Noëlle va le faire tout à l'heure, toutes les personnes qui se sont spontanément proposées pour apporter de l'aide, pour proposer des solutions, des logements souvent, je voulais aussi leur dire à travers votre interpellation que nous notons bien évidemment ces demandes, nous les remercions et nous les tiendrons au courant du déroulé de la procédure.

Francesco TESTA :

Je me réjouis de la décision prise par la Municipalité de s'inscrire dans cette aide aux migrants même si c'est l'Etat qui est maître d'œuvre, il n'empêche que les décisions et les solutions sont locales. Comment dans ce pays comme la France qui gaspille de la nourriture qui pourrait nourrir un million de personnes, on ne pourrait pas accueillir 24 000 migrants ? Lorsqu'il y a de la migration de population, ce n'est pas le fait qu'il y ait du vent qui souffle dans un sens, il y a toujours à la source un problème politique, et moi ça me touche

personnellement parce que je suis le descendant direct de migrants, mon arrière grand-père a migré il y a bien longtemps de cela aux Etats-Unis, mes parents sont des migrants, je suis le fils d'un migrant dans les années 60. Ce qui se passe c'est un drame au quotidien et nous serions face à ça incapables de tendre la main alors que les valeurs humanistes de la France brillent depuis plus de 200 ans ?. Il faut regarder la réalité en face et agir, je crois que c'est plus que nécessaire. Et je crois qu'on est dans un début de processus qui mérite des anticipations. Je vais vous poser une question. Qu'en sera-t-il lorsque nous aurons des millions de réfugiés climatiques à notre porte ? Agissons et agissons maintenant. Tout ce que nous vivons est un ensemble d'éléments de relations mutuelles, en d'autres termes c'est systémique et personne ne pourra s'en laver les mains.

Jean-Luc MAFFRE :

Personne n'a le monopole du cœur. Une photo nous a tous ému, mais combien d'enfants meurent dans des conditions atroces sans qu'il y ait eu autant de réactions ? Nous devons garder une certaine réserve sur ce genre de sujet. Nous sommes tous d'accord ici apparemment pour que Cahors accueille sa part de réfugiés de guerre Syriens ou Irakiens d'autant plus que l'étonnant chiffre de 24 000 annoncé par le Président HOLLANDE donnerait si j'ai bien calculé 7 personnes pour Cahors, donc c'est assez ridicule effectivement et Cahors dispose certainement de solutions possibles pour les accueillir ; mais que va-t-on faire pour les millions + de 20 millions de Syriens ou pour les Irakiens et pour les problèmes de guerre et de famine, d'Ethiopie, du Soudan etc ou d'éventuelles catastrophes écologiques sans parler bien sûr des très nombreux SDF qui existent en France ? Les solutions ne dépendent pas ni du conseil municipal ni que de la France, elles dépendent bien sûr de la Communauté Internationale, on est au niveau de l'ONU, on est au niveau d'une coalition internationale,. L'Allemagne qui accueille beaucoup de réfugiés doit peut-être aussi participer au moins au coût militaire pour essayer de résoudre ce genre de problèmes. Même les pays du Golfe et de l'Asie devraient prendre une très grosse part. Donc je suis d'accord avec vous que des solutions il y en a et de très loin, mais il faut en France une maîtrise de cette migration qui pour le moment, c'est un fait, est sans contrôle. Le Ministre de l'Intérieur a reconnu qu'il n'y avait pas assez bien sûr de contrôle et qu'il y avait un risque terroriste, donc il faut identifier ces personnes, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de terroriste, c'est déjà arrivé dans le Lot, et je pense que cela a été évoqué à cette fameuse réunion du 12 septembre. Il faut veiller à ce que ces personnes aient un droit de séjour lié à la durée de la guerre dans leur pays. A moyen terme il faut appliquer un vrai droit d'asile et lutter contre ces dérives et éviter que notre système social constitue un appel à l'émigration.

Noëlle BOYER :

Le 12 septembre j'étais effectivement avec Geneviève LAGARDE à Paris et ce qui m'a frappé parce que ce n'est pas souvent que ça arrive c'est l'unité des élus qui étaient là gauche droite au-delà des clivages en fait. Le problème a été posé comme un problème qui serait à prendre en compte par la République sans que les clivages jouent sauf j'ajouterais pour un élu du Front National qui s'est autorisé une prise de parole odieuse et qui était vraiment insupportable, des propos insupportables à entendre je vous assure. A part ce triste incident nous sommes revenus avec une feuille de route que je peux vous décrire, le dispositif actuel qui préside à l'accueil des demandeurs d'asile en France consiste à ce qu'au bout de 3 jours de présence sur le territoire les personnes doivent se présenter en Préfecture et se déclarer demandeurs d'asile. A partir de là il y a une association qui est mandatée et agréée pour construire avec eux leurs dossiers de demande d'asile qui sera examiné. Alors il y a une loi qui a été votée et qui rentre en application le 1^{er} septembre, c'est la loi asile. A partir de la loi asile la réponse à leurs demandes d'asile doit leur être formulée dans les neuf mois. Que

deviennent-ils dans cette période entre leur arrivée sur le territoire, leur déclaration de demande d'asile et ces neuf mois ? Et bien actuellement c'est une fonction qui est prise en charge par l'Etat et elle nous coûte par demandeur d'asile, par réfugié officiel 24€ par jour, ce qui correspond à peu près à 9 000 € par personne. Sur cette somme de 9000€ il y a des associations agréées, sur le Lot il y en a une qui s'appelle le CEIIS et qui a un centre d'accueil de demandeurs d'asile, un centre d'accueil qui fonctionne sous deux formes : une forme collective qui est à Cajarc et une forme diffuse qui est à Cahors en appartement et le CADA Paysage qui est le seul organisme habilité à accompagner socialement, à suivre la demande de régularisation sur le territoire qui sera concrétisée par un document officiel qui va donner aux demandeurs d'asile, s'il est accueilli et reconnu comme tel, 10 ans de séjour et le droit de travail et tous les droits sociaux sur notre territoire. Donc vous voyez c'est une procédure qui est lourde, qui explique les 270 millions qui ont été affectés à cet événement que nous avons à gérer ensemble et qui ne va se régler sur le Lot que par la Préfecture, parce que c'est une mission du Ministère de l'Intérieur et on en reste sur ce schéma là actuellement d'où ce qui est mis en place et ce que vous expliquait Geneviève LAGARDE. Personnellement je tenais à remercier les Cadurciens qui se sont manifesté tant les individus qui ont proposé leur aide pour alphabétiser, pour animer, pour accompagner que les associations, que des associations qui se sont mises à disposition et aussi des collectivités. Pour ce qui nous concerne en tant que commune de Cahors nous sommes passés dans une phase d'état des lieux je dirais, nous faisons une exploration et une mise à plat de nos potentiels d'hébergement, je pense qu'en matière de bailleurs sociaux sur Cahors et Figeac il n'y a pratiquement pas de logements vides mais ça la question leur sera posée je pense directement par la Préfecture ; pour ce que j'ai pu en voir il y a pas mal de potentialité sur Gourdon, Latronquière et Souillac, vous voyez on n'est pas du tout sur notre commune. Mais nous on a d'autres pistes qu'on explore et nous pourrons rendre compte de nos visites quand la Préfecture nous interrogera, voilà.

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n°2 - budget Ville 2015

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit de délibérations classiques que l'on retrouve à tous les conseils puisqu'il s'agit d'ajuster les prévisions budgétaires, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement en rappelant que c'est toujours un peu technique parce que s'agissant notamment de l'investissement le vote se fait par opération et non pas par chapitre, donc à chaque fois qu'il y a des petites modifications ne serait ce que de quelques centaines d'Euros ou de quelques milliers d'Euros sur une opération, on est obligé de passer par une délibération pour faire les moins et les plus nécessaires.

Alors la DM 2, puisque nous avons déjà eu une DM 1, s'élève à :

Pour le fonctionnement : **DM 2 : + 16 770 €** soit un total de 26 856 170 € pour l'exercice 2015.

Pour l'investissement : **DM 2 : -107 000 €** soit un total ajusté à 10 764 650 € pour l'exercice 2015.

Ainsi il s'agit de toute une kyrielle de plus et de moins, vous l'avez en détail à la fois dans le document remis, le dossier du conseil mais également sur table parce qu'il y avait également

un plus et un moins qui avait été rajouté. Je ne vous passe pas en détail, ça a été examiné avec soins par la Commission administration générale finances et personnel la semaine dernière, ligne à ligne.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'adopter la décision modificative n° 2 de la Ville pour l'exercice 2015 dans les conditions indiquées ci-dessus et détaillées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

2. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2015

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit d'une subvention de 400 € au profit de la Croix Rouge Française pour une activité de départ en vacances. Bon le montant ne nécessite pas de mon point de vue de débat particulier sauf questions.

Jean-Luc MAFFRE :

Nous nous abstiendrons parce qu'on trouve que ce montant est tout à fait ridicule et on pense que la Croix Rouge Française a tout à fait les moyens de réaliser son action sans cela et c'est un mauvais symbole, cela dévalorise à notre avis les subventions de la Ville de Cahors.

Le Maire :

En tout cas je peux vous dire qu'elle n'est pas perçue comme cela par la Croix Rouge qui comme beaucoup d'associations nous remercient pour cette marque de confiance et de soutien.

Isabelle EYMES :

Je voulais savoir si cette attribution de subvention était une somme supplémentaire à celle déjà votée ?

Vincent BOUILLAGUET :

Oui, ce n'est pas assez courant mais il arrive relativement fréquemment qu'en effet il y ait des subventions annuelles et qu'à l'occasion d'un évènement particulier il y ait une demande complémentaire.

Isabelle EYMES :

Donc moi je vais faire comme au dernier conseil municipal de juin, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération, je ne la trouve pas conforme dans la mesure où il n'est pas précisé qu'il s'agit d'une rallonge de subvention ni d'ailleurs pourquoi il y a rallonge, voilà.

Le Maire :

Je peux dans le détail me renseigner mais il y est précisé qu'il s'agit de permettre un départ en vacances, alors j'imagine que c'est une action tout à fait particulière. Je n'ai pas en tête exactement mais on est prêt évidemment à vous donner les éléments qui justifient cette subvention.

Vincent BOUILLAGUET :

En effet après c'est une façon de procéder avec laquelle on est d'accord ou pas d'accord mais c'est vrai que toutes les collectivités procèdent de même, même au sein du Département, donc les Communes, les autres départements etc. Il y a les subventions annuelles de fonctionnement et quand naît un projet particulier il y a un budget pour cet évènement qui est monté et pour lequel ils font également appel aux collectivités.

Le Maire :

Et tout cela a été examiné en commission bien évidemment.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'attribuer les subventions pour l'exercice 2015 aux associations comme suit :

Nom	Montant	Chapitre/Article/Fonction/service
Croix Rouge Française (activité : départ en vacances)	400,00	65/6574/520/400 000

- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme DIRAT et Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Admission en non-valeur Budgets annexes Eau et Assainissement

Vincent BOUILLAGUET :

Là également ce sont des délibérations que l'on retrouve chaque année, pourquoi ? Et bien parce qu'il s'agit de créances impayées parce que irrécouvrables pour des raisons diverses et variées, ce sont des problèmes de recouvrement liés en général au manque d'argent des gens, soit il s'agit d'entreprises qui sont mises en redressement judiciaires puis en liquidation judiciaire, soit ce sont des personnes qui ont déménagé pour lesquelles on n'a jamais retrouvé les adresses, soit des positions de surendettement, soit il y a eu des poursuites jusqu'à la saisie incluse mais ça a donné lieu à un procès verbal de carence, c'est-à-dire qu'il n'y avait rien à saisir, soit insuffisance d'actifs, soit personnes disparues etc. Les motifs d'irrécouvrabilité sont nombreux comme on l'évoquait en commission l'autre jour, la semaine dernière. Lorsqu'on prévoit sur le budget un produit d'un montant de 100 par exemple on sait très bien qu'on ne recouvrera que 99,8%, c'est pareil s'agissant des dettes régaliennes d'impôts, d'eau, d'assainissement ou tout type de créances. Donc là, au cas d'espèce, on prévoit dans le budget un montant infime puisque j'ai demandé aux services de regarder le montant irrécouvrable et ça correspond à ce que je disais, c'est entre 0,8 et 1,5% s'agissant des créances.

Vous avez deux délibérations sur les admissions en non valeur, une sur l'eau et l'assainissement et l'autre uniquement sur l'assainissement, pourquoi ? Parce que jusqu'en

2011 les rôles d'eau et les rôles d'assainissement étaient distincts. Désormais il y a un rôle d'eau et d'assainissement depuis 2011, donc on procède à des redevances irrécouvrables à la fois sur l'eau et l'assainissement avant 2011 et ensuite après 2011 pour l'assainissement.

La première délibération c'est celle qui concerne l'eau et l'assainissement pour un montant de 36 334,38 au titre des redevances d'eau et 26 305 au titre des redevances d'assainissement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'admettre en non-valeur les créances des budgets eau et assainissement de 1996 à 2015 référencées ci-dessus à hauteur respectivement de 36 334,38 € TTC au titre des redevances eau et 26 305,79 € TTC au titre des redevances assainissement,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 au compte 6541,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

4. Admission en non-valeur - Budget Assainissement

Vincent BOUILLAGUET :

Et je vous fais lecture de la suivante s'agissant du budget assainissement. C'est pour 20 449 € pour les mêmes raisons. Je précise quand même, chose importante, que 85% des créances sont inférieures à 100 €, donc on est aussi empêché d'agir par le législateur parce qu'on ne peut pas diligenter certaines poursuites en deçà d'un certain montant parce que les frais engendrés seraient largement supérieurs au montant de la créance recouvrée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'admettre en non-valeur les créances du budget assainissement de 2000 à 2011 référencées ci-dessus à hauteur de 20 149,27 € TTC,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 au compte 6541,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

5. Taxe sur la consommation finale d'électricité 2016

Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit de proposer à notre assemblée le coefficient pour l'année 2016 puisque la loi de finances rectificatives de 2014 a modifié les modalités de détermination du tarif, donc il y a des possibilités de moduler le coefficient.

Pour la tarification 2015 on avait adopté lors du conseil du 29 septembre 2014 le coefficient de 8,5. Je vous propose de maintenir ce coefficient pour 2016 parce qu'en réalité cette délibération doit être votée avant le 1^{er} octobre pour l'année suivante.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'appliquer à compter de 2016 le coefficient multiplicateur 8,5 ;
- de préciser que le tarif de référence sera indexé chaque année en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi l'année précédente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

6. Transfert de la compétence " Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale "

Michel SIMON :

Depuis la loi SRU en 2000 l'évolution législative en matière d'urbanisme a été fortement marquée par la loi Grenelle en 2000, en 2010 et la dernière la loi ALUR en 2014. La Planification de l'urbanisme se trouve ainsi « un peu plus vertueuse » dans certaines filières comme la transition énergétique, l'organisation de l'espace avec la fin duet une réduction assez drastique de l'artificialisation des sols. Je vous rappelle que jusqu'à présent l'équivalent d'un département Français disparaît en usage nature agricole chaque sept ans de par la construction et cette artificialisation des sols. Un autre élément intéressant aussi c'est un revirement du positionnement pour tout ce qui concerne l'agriculture et le paysage qui ne sont plus traités en défaut mais à part entière comme véritable orientation politique, évolution des modes de déplacement etc. Ainsi et même si le législateur a laissé la possibilité d'un espace de réflexion et je dirais même d'un éventuel attentisme jusqu'en 2020 le Grand Cahors a pris une double impulsion au titre de la solidarité intercommunale. Cette solidarité était indispensable au vue de l'état d'avancement des procédures individuelles des 39 communes qui composent le grand cahors, d'abord pour leur permettre d'évoluer de manière cohérente, qu'elles soient rurales, péri urbaines ou urbaines. La première impulsion qu'a pris le Grand Cahors a été de proposer une organisation du Sud du Lot à partir des intercommunalités qui le composent et ainsi de faire aboutir le schéma de cohérence territorial.

La seconde impulsion qui a été prise par le conseil d'agglomération du 8 juillet dernier consiste à l'engagement d'un plan local d'urbanisme intercommunal appelé en abrégé PLUI ce qui nécessite le transfert de compétence de la présente délibération.

L'objectif est donc de doter notre agglomération d'un document d'urbanisme territorial, échéance 2019 compatible avec les documents de rang supérieur les SCOT, les schémas régionaux et s'engageant dans un développement équilibré du territoire dans son entier. Pour information la ville de Cahors elle-même quant à elle poursuit une double procédure, procédure de modification de son plan d'occupation des sols qui est le document opposable à l'heure actuelle et qui vous sera proposé au prochain conseil municipal pour améliorer dans l'attente du futur PLUI et l'élaboration de ce plan local d'urbanisme avec la phase de concertation qui est en cours, nous avons eu des réunions fin de semaine dernière avec la population pour un aboutissement fin 2016.

A ce stade de mon propos je voudrais mettre l'accent sur deux conséquences très positives des orientations prises par le Grand Cahors : la première sera liée évidemment à un engagement simultané au PLUI d'élaborer un règlement local de publicités intercommunales et ainsi qu'un plan local de l'habitat également intercommunal, c'est-à-dire une vision d'ensemble sur le territoire de l'agglomération du Grand Cahors. La seconde, et tous les présents aux réunions de travaux peuvent en témoigner, c'est un véritable repositionnement de la centralité de Cahors sur son territoire, ce qui faisait largement défaut de par le passé.

Ce transfert donc de compétence nécessite une décision de chacun des 39 conseils municipaux du territoire du Grand Cahors. La délibération qui vous est proposée vous donne l'ensemble des éléments explicatifs, je ne vais pas rentrer dans cette explication administrative et juridique, travaillée au cours de nombreuses réunions de la commission d'urbanisme du Grand Cahors et que nous avons présenté à la commission d'urbanisme de la ville le 15 septembre dernier.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver le transfert à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par ses communes membres, de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », ce qui permettra une prescription du PLUI avant la fin de l'année, et,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents.

Yannick LE QUENTREC :

Par rapport à cette délibération qui propose en fait un nouveau transfert de compétences des communes vers le Grand Cahors je voudrais d'abord rappeler que le transfert de la compétence PLU n'est pas anodin puisque c'est l'une des dispositions les plus controversée du projet de loi ALUR qui a donné lieu d'ailleurs à de vifs débats. Il s'agit là d'une orientation qui dépossède toujours davantage les Maires des maigres prérogatives qui leur restent à ce jour alors qu'ils sont pourtant les mieux qualifiés pour définir les orientations de leur territoire. Après le regroupement des écoles on se demande ce qui va leur rester, peut-être le choix de la couleur de la tapisserie, encore s'il n'y a pas un groupement d'achat. A Cahors à Gauche nous désapprouvons ce transfert qui est surtout fondé sur des économies d'échelle et qui consiste à éloigner les lieux de décision de la population d'autant que nous ne voyons pas en quoi le renforcement de la cohérence territoriale de la concertation ou encore de la coopération entre communes ou encore de la solidarité comme vous disiez tout à l'heure devrait passer nécessairement par le transfert de leurs compétences plan local d'urbanisme à l'intercommunalité. Donc nous sommes pour ce qui nous concerne favorables à des coopérations librement consenties et à instaurer des dynamiques inverses qui s'appuient sur l'expression des besoins sociaux. Donc en conséquence nous voterons contre cette délibération.

Isabelle EYMES :

Nous allons nous abstenir sur cette délibération car nous sommes loin d'être convaincus que l'échelon communautaire est le plus compétent pour conforter la cohérence et le dynamisme d'un territoire.

Les EPCI sortent renforcés par la loi NOTRE , laquelle ouvre la voie à la disparition programmée des collectivités territoriales de proximité que sont les communes et les départements *par l'évaporation progressive de leurs compétences et par leur asphyxie financière*. C'est toute notre démocratie locale qui est ainsi mise à mal avec la concentration des pouvoirs locaux et l'éloignement des citoyens des centres de décision.

Ici , c'est d'urbanisme qu'il s'agit et beaucoup craignent, du fait du transfert à la com d'agglo, la restriction du poids des élu-e-s de proximité. Je ne sais pas ce qui s'est dit à ce sujet au Grand Cahors le 8 juillet car je n'ai pu assister . Et de toute façon je ne le saurais pas, vu que nous n'avons jamais de compte rendu ni sur le site du GC non plus , cela est très démocratique... Mais j'ai pu entendre au Grand Cahors des discours inquiets à ce sujet et voir que ce PLUI ne suscitait pas forcément l'enthousiasme de tous .

Jean-Luc MAFFRE :

Nous voterons pour cette délibération car effectivement nous trouvons très bien que l'on recherche des économies d'échelle, et pourquoi pas une meilleure intelligence du territoire en évitant par exemple le.....autant des entreprises que de l'habitat. Donc ça va tout à fait dans le bon sens à notre avis, par contre il y a quand même un problème effectivement démocratique puisque je suis bien placé pour le savoir jusqu'à maintenant je n'étais pas conseiller au Grand Cahors, tout le monde n'y est pas, tous les élus qui sont ici élus au suffrage universel n'ont pas la chance d'être représentés dans la communauté d'agglomération et les gens qui sont à la communauté d'agglomération, même s'ils sont fléchés sur le bulletin de vote, ne sont pas totalement élus au premier degré par les électeurs. Donc c'est quand même un pouvoir très important l'urbanisme. On transfère quand même la compétence de l'urbanisme à une communauté d'agglomération qui est moins élue directement par les électeurs, donc ça va dans le bon sens mais c'est à améliorer sur le plan démocratique, mais ça viendra peut-être un jour.

Francesco TESTA :

Sur ce point précis moi je suis très favorable au transfert au niveau du plan local d'urbanisme, pourquoi ? Parce que l'émiettement du territoire et des politiques qui sont « border line » les unes avec les autres, ça amène ce que l'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire du gaspillage du territoire, des gaspillages financiers et je vais prendre un exemple simple :si on veut avoir une politique en matière de foncier agricole, est ce qu'on doit se limiter au territoire de la commune ou est ce qu'il ne serait pas plus intéressant d'avoir une vision beaucoup plus large au niveau de la communauté d'agglomération ? Alors vous avez raison sur le point en disant que la communauté, ce n'est pas très démocratique, ça ne l'est pas pour l'instant, qui sait demain l'évolution de ce territoire ? Pour autant, il me semble d'une évidence absolue qu'il vaut mieux une politique qui soit à un niveau plus haut qu'une multitude de décisions qui vont l'une à l'encontre de l'autre, il n'y a pas de cohérence sinon.

Le Maire :

Oui je crois que sur cette question de l'urbanisme, aucun élu- maire du Grand Cahors, ne contestait la pertinence d'avoir une réflexion sur le périmètre de la communauté d'agglomération. Je crois que cela a été dit aujourd'hui : rien n'est pire que de la compétition, de la concurrence entre les communes, avec certaines qui ouvriraient très largement les droits à construire pour attirer des habitants, et d'autres qui les refermeraient. Il est évident qu'avoir un PLU intercommunal nous permettra de mettre de la cohérence et de revenir, il est temps, sur les années antérieures et l'urbanisme passé qui a clairement mité notre territoire, qui a gaspillé les espaces, mettant en péril peut-être pour demain le

développement agricole qui n'est cité dans aucun des enjeux de développement durable. D'autres pays sont bien plus en avance par rapport à cette question. Je rappelle quand même que le Lot est le Département qui consomme le plus d'espaces en France. Nous avons donc besoin d'avoir, pour mettre en place nos nouvelles politiques d'urbanisme, des périmètres cohérents. Se pose néanmoins la question, et c'est là-dessus que les Maires étaient interrogatifs et qu'ils nous ont interpellé, de la gouvernance. Il est normal par ailleurs que les Maires puissent participer à des choix qui les concernent très directement et là-dessus je me suis engagé à ce que nous ayons un travail en profondeur, en concertation pour pouvoir mettre en place la gouvernance la plus adaptée. Sur la question du périmètre communautaire, je souhaite, et je l'ai déjà dit, qu'il puisse dans la mesure du possible s'appuyer véritablement sur le bassin de vie, c'est-à-dire un bassin cohérent qui peut être mesuré par les statistiques de l'INSEE et qui permette aussi de mieux appréhender les visions partagées qu'il peut y avoir entre la ville-centre et ses villages, les communes péri urbaines ainsi que l'arrière-pays plus rural. Ce périmètre incontestablement est le plus cohérent. Nous ferons en sorte que chacun des Maires et des citoyens puisse aussi y trouver sa place dans les meilleures conditions parce que cela a été dit, il y a là un enjeu fondamental. Un enjeu fondamental que les citoyens ont d'ailleurs parfois du mal à appréhender, c'est pourquoi je serai attaché à ce qu'il puisse y avoir le plus de concertation possible. C'est déjà ce que nous faisons, nous avons encore organisé une réunion sur le PLU de la ville pour laquelle nous avons invité tous les Cadurciens à se mobiliser. Ce sont des questions qui ne sont pas toujours simples mais véritablement des questions où l'on pose l'ambition et les enjeux de notre territoire.

Mme LE QUENTREC vote contre.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

RECONQUETE SECTEUR SAUVEGARDE

7. Concertation préalable – Bilan de la réunion publique sur la mise en place de la Concession publique d'aménagement

Michel SIMON :

Délibération un peu régaliennne je dirais puisque lors des conseils municipaux des 23 mars et 1^{er} juin dernier nous avons engagé le processus de la concession publique d'aménagement pour accompagner le projet cœur d'agglomération. Comme pour toutes les procédures de ce type qui touchent à l'aménagement du territoire il est nécessaire d'engager une concertation avec les habitants et les professionnels, il faut également l'accompagner au-delà de la pratique quotidienne que nous avons au niveau de la Collectivité par une procédure encadrée et donc des écrits au niveau de certaines délibérations pour éviter que nos procédures ne soient entachées d'irrégularités.

Donc inscrite dans le projet cœur d'agglomération la CPA a déjà fait l'objet de nombreux échanges explicatifs au cours de nombreuses réunions publiques sur la révision du plan de sauvegarde et mise en valeur du secteur sauvegardé ou sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. J'ai dû en compter une bonne dizaine environ. Nous avons toutefois organisé des réunions plus spécifiques, celle du 3 septembre qui a été ouverte au public aux habitants de Cahors mais également aux professionnels puisque nous avons reçu les notaires, agents immobiliers le 15 septembre, les entreprises et architectes le 16 septembre avec une

assemblée très nourrie puisque plus de 50 professionnels étaient à cette réunion, et la troisième qui sera programmée le 2 octobre prochain.

Cette concertation se poursuivra évidemment, elle ne s'arrête pas, elle ne peut pas s'arrêter au cours de semaines et mois à venir pour l'engagement opérationnel de la CPA, la présente délibération dans le formalisme, vous avez le compte rendu de la réunion du 3 septembre qui refait l'inventaire du processus de la concession publique d'aménagement a donc pour objet de rendre compte de cette concertation au travers de ce compte rendu de la réunion publique du 3 septembre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

Article 1 : de tirer le bilan suivant de la réunion de concertation publique concernant la mise en place de la concession publique d'aménagement :

- 21 personnes présentes
- 12 questions posées
- De valider le compte rendu en pièce jointe,

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Yannick LE QUENTREC :

Sur cette délibération moi je trouve que depuis le temps que l'on parle de cette opération lourde de réhabilitation du secteur sauvegardé et surtout compte tenu de la communication qui a entouré cette opération et compte tenu évidemment des enjeux pour les habitants on ne peut que se retrouver assez déçu d'un bilan aussi maigre. Vous appelez ça une concertation sur la concession publique d'aménagement. Le compte rendu de la délibération parle de 21 personnes, 12 questions ont été posées, en plus quand on regarde un petit peu les questions, on s'aperçoit que c'est une information plutôt descendante entre des élus qui savent et des habitants qui posent des questions. On aurait pu quand même souhaiter davantage d'interactions et l'instauration d'une véritable dynamique participative et citoyenne. Donc pour ce qui nous concerne nous nous abstiendrons en attendant que les conditions de participation de la population fassent l'objet d'un effort d'amélioration de la part de la collectivité.

Le Maire :

C'est simplement dommage que vous n'avez pas participé. Vous êtes élue, vous avez également une part de responsabilité.

Michel SIMON :

.....celle-là comme aux dizaines précédentes évidemment qui ont eu lieu et qui ont drainé, au-delà des 20 présents à cette réunion, des centaines de Cadurciens aux précédentes réunions.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT

8. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de la rue Périé

Cathy BONNET :

C'est dans le cadre de la politique de développement et d'aménagement du quartier de la Plaine du Pal que la Ville a fait réaliser en 2012 un schéma directeur d'aménagement de ce secteur par l'urbaniste Christophe BROICHOT de Bordeaux. C'est en s'appuyant sur ce schéma que la Ville de Cahors a décidé du réaménagement de tout ce quartier et a amorcé un programme d'embellissement de la rue Périé avec l'aménagement d'un parking. Ce programme intègre la réfection du revêtement de la voie reconnu d'intérêt communautaire en enrobé bitumeux qui améliore le confort de circulation et l'esthétique de la rue par une meilleure qualité du revêtement. C'est pourquoi la communauté d'agglomération inscrit dans son programme d'investissement 2015 la réfection de cette voirie selon les techniques habituelles d'enrobé mince, bitumeux, identique à l'existant.

La Commune de Cahors s'engage à financer la plus-value engendrée par la qualité supérieure des matériaux spéciaux qu'elle impose pour leur qualité esthétique, plus conforme aux travaux de construction, d'aménagement neuf, prévu normalement en enrobé bitumeux par la Communauté d'agglomération.

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux, pour cette opération à caractère urbain et esthétique la maîtrise d'ouvrage doit être déléguée à notre commune par la communauté d'agglomération du grand cahors pour une gestion globale des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux TTC	256 800 €
Part du Grand Cahors	70 000 €
Part de la commune de Cahors	156 800 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Cahors pour les travaux d'aménagement de la rue Périé ;
- d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'aménagement de la rue Périé, ci annexée ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- de préciser que les crédits afférents de la participation financière de la commune de Cahors sont inscrits au budget 2015 selon les modalités du plan de financement susvisé.

Isabelle EYMES :

J'avais une question concernant les peupliers qui bordent la rue Périé côté rivière, donc on aimerait savoir si des études ont été menées sur leur devenir conjointement à l'aménagement de la voirie, si les associations environnementales ont été consultées et puis en d'autres termes on voudrait savoir si vous comptez couper des arbres ou pas ?

Cathy BONNET :

Actuellement il n'est pas prévu de couper des arbres, on parle d'aménagement, on ne s'interdit rien mais comme à chaque fois qu'on coupe des arbres on fait intervenir la protection de ligue des oiseaux comme on l'a fait pour l'avenue Henri Martin, bien entendu on vous tiendra au courant du résultat qui s'en déduira.

Adopté à l'unanimité.

→ Départ de M. Daniel COUPY à 20h15 (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE).

Présents : 30

Excusés : 5

Procuration(s) : 3

TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES

Le Maire :

Nous allons maintenant examiner trois délibérations qui concrétisent un engagement de campagne. Elles constituent l'une des réponses en matière de tranquillité et de sécurité publiques. Un enjeu, tout le monde je pense en a conscience, décisif pour notre ville qui se doit de garantir ce qui constitue un atout majeur de son cadre de vie. Comme vous tous et bien que cela soit parfois un peu galvaudé, je considère que la sécurité constitue la première des libertés et trop souvent par le passé les politiques nationales n'ont à mon sens pas considéré cet enjeu à sa véritable mesure. A Cahors, les problématiques d'insécurité sont à relativiser. Mais j'ai acquis néanmoins la conviction qu'il fallait répondre à tous les cadurciens qui alertent les autorités sur les incivilités et les troubles à la tranquillité dont ils sont les victimes. S'intéresser aux Cadurciens, écouter et prendre la mesure des réalités, c'est s'autoriser à prendre position et sur la question de la vidéo protection je n'avais pas un avis tranché. Loin de certains débats dogmatiques, je n'étais ni hostile ni un farouche partisan de ce moyen technique mais j'ai considéré en faisant de cette question un engagement de campagne, qu'il me revenait d'offrir aux Cadurciens, et en particulier aux plus vulnérables ou précisément aux plus exposés, toutes les garanties d'améliorer leur quotidien. Combien de courriers ai-je reçu de Cadurciens exaspérés par des atteintes à leur tranquillité ! Combien d'interpellations à l'occasion des nombreuses réunions publiques que nous organisons dans les quartiers ! Il nous fallait démontrer que la collectivité mettait tout en œuvre aux côtés de ses partenaires pour agir concrètement loin de toute idéologie ou conviction ou intuition personnelle. Et bien ce soir, nous vous proposons donc ce projet que nous avons appelé « Cahors Tranquillité » qui a vocation à répondre concrètement à cette ambition en déployant une palette d'actions complémentaires qui s'attachent à améliorer le quotidien des habitants par l'amélioration des espaces publics de la ville et du secteur sauvegardé avec notamment la rénovation de nombreux logements via l'OPAH et la concession publique

d'aménagement. Ce plan vise, à associer les Cadurciens par une augmentation de la concertation à travers la création d'un conseil citoyen, à renforcer les partenariats et les complémentarités entre la police municipale et la police nationale, à recentrer les missions de la police municipale en faveur de missions de proximité et de patrouilles sur le terrain, à confier au centre social du Vieux Cahors des missions renouvelées de médiation active en direction des Cadurciens qui le nécessitent et à compléter les moyens humains d'un dispositif technique de vidéo protection venant en appui du travail des autorités. Je ne cite là que quelques objectifs principaux de ce plan sur la vidéo protection qui est évoquée notamment dans les délibérations n°2 qui lance l'acquisition du matériel de vidéo protection dont le déploiement et le financement s'opéreront sur trois exercices budgétaires : au premier semestre 2016 essentiellement avec un début des travaux qui est prévu d'ici la fin de l'année.

Enfin j'ai souhaité, bien que cela ne constitue en rien une obligation réglementaire, vous proposer la création d'un comité d'éthique à qui il reviendra de garantir le respect des libertés publiques auxquelles nous sommes fondamentalement attachés : ce sera l'objet de la délibération n°3. Voilà, afin d'être le plus complet possible je laisse la parole à Serge MUNTE qui va vous présenter en détails ce plan et notamment la question de la vidéo protection.

9. Approbation du programme d'actions « Cahors Tranquillité »

Serge MUNTE :

Je vous propose de rapporter, si vous êtes d'accord, les délibérations **n°9** concernant le plan d'actions Cahors Tranquillité, la délibération **n°10** acquisition d'un système vidéo protection et la délibération **n°11** désignation des membres du comité d'éthique pour dispositif de vidéo protection qui sont liées, avant de vous donner la parole et répondre à vos interrogations, qui je pense seront nombreuses.

Donc, comme l'a dit Le Maire, je vais essayer de résumer ces 3 délibérations. Donc, résoudre à sa mesure et à son niveau les problématiques de la tranquillité et la sécurité publique est une de nos préoccupations et nous intervenons sur plusieurs axes de prévention depuis plusieurs années. Je vous rappellerai la mise en place du conseil local de sécurité de prévention de la délinquance qui œuvre sur plusieurs domaines depuis quelques années, la lutte contre le logement indigne, les violences faites aux femmes, et l'alcoolisation des jeunes surtout les soirées du jeudi je crois avec quelques réussites ; nous pouvons aussi relever dernièrement la signature du protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre le Maire de Cahors et le Parquet qui a pour but d'essayer de remettre sur le droit chemin certaines personnes avant que la gravité des délits commis soit du domaine de la justice. Notre ville doit pouvoir conserver parmi ses principaux critères l'attractivité le caractère d'une ville sûre, je crois que tout le monde peut partager ce critère d'attractivité. Face à l'évolution de la délinquance, des incivilités et des atteintes à la tranquillité publique notre collectivité doit s'adapter à proposer un programme d'actions donc Cahors Tranquillité. Je vais faire court puisque déjà le Maire en a parlé, il concerne quatre grands axes : la sécurité, l'accessibilité des bâtiments et des équipements publics, on parle de sécurité incendie, accessibilité, alarmes anti intrusion, en ce qui concerne la sécurité et la tranquillité de l'espace public ainsi que la sécurité routière, sécurité à la sortie des écoles mise en place de moyens techniques pour réduire la vitesse dans les rues et les avenues de Cahors. En ce qui concerne la gestion des risques naturels et technologiques dernièrement on a voté le plan communal de sauvegarde remis à niveau, concernant la sécurité et la tranquillité des personnes au quotidien mise en œuvre au sein du secteur sauvegardé d'un conseil citoyen,

d'un renforcement des missions du centre social du vieux Cahors, la mise en place d'une action offensive de recyclage immobilier.

Notre municipalité a donc la volonté de renforcer la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes et troubles du voisinage, pour cela nous avons dernièrement comme l'a dit Monsieur Le Maire développé la coopération entre notre PM et la PN. Je vous rappelle que chaque vendredi matin le responsable de la police municipale et le responsable ou la commissaire ou un commandant de la police nationale se rencontrent pour mettre en place des patrouilles ; nous avons réorienté les missions de notre police municipale autour de patrouilles nécessaires au maintien de la tranquillité publique avec un changement d'horaires. Certains jours donc notre police municipale fait des patrouilles jusqu'à 19h30, il y a quelques mois c'était 17h30. Nous vous proposons aujourd'hui de mettre en place un dispositif de vidéo protection déployé dans des lieux stratégiques de la ville.

Concrètement la mise en place de ce dispositif, je le précise, élaboré en étroite collaboration avec les services de l'Etat dont madame JACOB directrice départementale de la sécurité publique et le capitaine Mattéo référent sécurité, s'étale sur trois ans de 2015 à 2017, les premières caméras devant être installées au cours du deuxième trimestre 2016. Le montant du projet est fixé à 250 000 €, 26 000 € en 2015 ce ne sera que des travaux, 200 000 € en 2016 et 24 000 € en 2017. L'aide financière attendue de l'Etat, je parle du FIPD (fond interministériel de protection de la délinquance) à hauteur de 45% sur du net soit 93 000 € estimé à peu près. Quatorze points d'implantation ville et cinq implantations demandées par la police nationale seront créés fin 2017. 19 secteurs seront couverts par les caméras fixes et des caméras 360 degrés. Ainsi vous voyez sur ce document en 2016 que les entrées et sorties de ville seront réalisées sur le Pont Stéphane **HEISSEL**, le pont de Cabessut et le giratoire Jean Baron. En 2017 le giratoire de Regourd et le pont Valentré. En 2016 : Centre-ville et quartiers dont place Bessières, rue Joachim Murat, Place Mitterrand, Place Hymbert, Place Galdemar, Rue Nationale, Place Rousseau, Place des Républicains Espagnols, angle rue Brives et Boulevard, angle rue Feydel et château du Roi, Quai Champollion et Chemin de la Chartreuse ; En 2017 : Place de la Libération, Place Metges, Place du Maréchal Juin ; en sachant bien sûr que quand on met par exemple Place Mitterrand comme c'est des caméras 360 degrés et bien on va de la place Mitterrand aux Allées Fénelon jusqu'au Square Jouvenel .Il s'agissait donc simplement de citer les lieux d'implantation.

Pour compléter, les images seront visionnées dans un centre municipal de vision ponctuelle dans les locaux de la police municipale et au Commissariat de Cahors. Le délai de conservation des images, comme vous pouvez le voir dans la charte éthique, est de 20 jours. A l'issue, la destruction est automatique et nous vous proposons donc afin de veiller au respect des libertés publiques dans ce cadre précis et selon une carte qui a été jointe, de créer un comité éthique qui n'est pas une obligation réglementaire. Cependant il nous apparaît utile au sein de notre commune.

Nous vous proposons donc la composition de ce comité éthique : il sera de six membres : Monsieur Le Maire, l'Adjoint en charge ou l'Adjointe en charge de la prévention et de la sécurité et 4 membres titulaires Madame, Monsieur le Bâtonnier du Lot, Madame Lucie Le Houx, magistrate honoraire, Madame ou Monsieur le Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, Madame ou Monsieur le conciliateur de justice.

Nous vous proposons donc par la **délibération n°9** d'approuver le programme Cahors Tranquillité, d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de toutes les actions prévues dans ce programme, d'autoriser

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les aides financières possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nous vous proposons par la **délibération n°10** d'approuver la procédure d'appel d'offre ouvert menée par Monsieur Le Maire en vue de l'acquisition d'un dispositif de vidéo protection, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et à signer les marchés ainsi que tout acte consécutif relatif à l'exécution de ce marché, de valider l'autorisation de programme à hauteur de 250 000 € TTC ainsi que les crédits de paiement (2015 : 26 000 €, 2016 : 200 000 €, 2017 : 24 000 €), de préciser que ces crédits de paiement 2015 sont inscrits au budget primitif 2015 de la ville, d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Nous vous proposons pour **la délibération n°11** d'approuver la nomination des six personnes qui composeront le comité d'éthique, d'approuver la charte d'éthique relative qui est jointe à ce document et qui a trait à la vidéo protection et d'autoriser ce comité d'éthique à agir pour le bien de tous, dans le respect des règlements précités.

Brigitte RIVIERE :

J'ai lu avec intérêt votre programme Cahors Tranquillité qui reprend tous les axes de prévention afin d'aboutir (je cite) » à une ville sûre où le vivre ensemble est primordial ».

Evidemment je ne peux qu'être d'accord avec cette vision idyllique de notre citée. Je note malgré tout que le mot sécurité en fait ce encore tousser quelques-uns, peut-être pas vous Monsieur le Maire, puisqu'il a été édulcoré dans l'intitulé du plan, ne parlant que de tranquillité. Il s'agit bien pourtant de sécurité que ce soit la sécurité des bâtiments, des espaces publics, de la route, des personnes et des biens privés. Ce plan tranquillité étant avant tout pour nous un plan sécurité, j'en veux pour preuve ce qui est au cœur de notre débat et qui est en fait la vidéo surveillance. Alors j'ai envie de mettre un petit peu de malice dans notre échange, et vous dire Monsieur Le Maire : « Bienvenue chez les Républicains », vous êtes mûr pour ça ! Et que n'avons-nous pas entendu quand Brigitte Barrège a installé ces premières caméras à Montauban, il n'y avait pas alors de mots assez durs. Mais mieux vaut tard que jamais, le travail fut long, mais Cahors accouchera donc de 19 points de surveillance, de 26 caméras fonctionnant 24h/24 en lien avec la police nationale, la police municipale qui j'ai noté ne subira pas d'augmentation de ses effectifs. L'enregistrement de ces images se fera dans une salle sécurisée au sein de la Mairie, il s'agit bien là d'une salle d'enregistrement puisque si j'ai bien compris aucun fonctionnaire ne sera présent pour contrôler ces images en temps réel. Le coût d'achat et de pose est de 250 000 €, nous ne pouvons au maximum espérer que 45% de subventions de l'Etat sur le hors taxes. Il reste donc à évaluer le coût de mise en fonction au service de ce local et le coût de la maintenance qui n'apparaissent nulle part. Bien qu'étant favorable à la pose de caméras, je souhaite nuancer leur efficacité, le dernier rapport du Sénat qui a été produit le 9 septembre 2015 ,donc très récemment, indique que la vidéo surveillance n'a qu'un faible impact sur la délinquance dans les espaces complexes et étendus. Elle est surtout efficace dans les espaces clos : parkings, centres commerciaux. Ce rapport montre également qu'elle a un faible impact sur les infractions non préméditées et plutôt dissuasif sur les infractions préméditées. Elle a aussi été souvent critiquée pour déplacer la délinquance dans des zones non surveillées. Il y a d'ailleurs récemment une étude à Lyon qui était menée par le CNRS qui nous montre que l'impact de la vidéo surveillance seule n'est que de l'ordre de 1%. Donc on peut essentiellement créditer l'efficacité d'un effet dissuasif ce qui est déjà beaucoup. Par ailleurs il est noté que l'effet s'estompe rapidement dans le temps si les infractions

constatées ne sont pas suivies d'interpellations et c'est un petit peu là que le bât blesse dans votre dispositif puisque aucun fonctionnaire ne surveillera les images qui ne permettront donc pas d'interpellations rapides. Se pose plus généralement un autre problème, celui de policiers issus de la police nationale et surtout de l'avenir de notre commissariat puisque des informations insistantes circulent mentionnant sa disparition pure et simple, donc Monsieur Le Maire notre commissariat est-il appelé à disparaître ? Et si oui à quel horizon ? Et encore plus généralement même si je sors brièvement de notre débat ce soir, que faire des interpellés au regard de la politique pénale laxiste calamiteuse de Madame TAUBIRA ? Donc la vidéo surveillance n'est, ni la panacée ni big brother, mais nécessite la mise en place d'outils pour évaluer son efficacité ce que nous ne manquerons pas évidemment d'exiger. Et puis je suis tentée de faire une dernière remarque un peu plus large, si vous vous autorisez à apprivoiser le thème de la sécurité que vous avez à gauche si souvent décrié, j'aimerais en lien avec l'actualité brûlante de ces dernières semaines que vous nous concédiez que la solidarité, l'entraide et toutes ces valeurs humaines ne sont pas la propriété de la gauche. Elles ne sont d'ailleurs ni de gauche ni de droite, je les revendique tout autant, ce sont juste les valeurs de notre République.

Yannick LE QUENTREC :

Bon moi j'avais eu l'occasion déjà de m'exprimer un petit peu au mois de Novembre 2014, donc je vais m'exprimer par rapport à ces 3 délibérations en sachant que je considère que voilà un programme d'actions sur la question de la tranquillité de Cahors qui me paraît bien mal engagé.

Alors je reviendrai sur une question que j'avais posée en novembre 2014 et que je continuerai de poser parce que j'estime qu'on doit quand même s'interroger au préalable à l'engagement de toute politique publique. Voulant s'emparer efficacement de la question de la tranquillité, on doit s'interroger et se demander quel est le diagnostic ? Quel est l'état des lieux ? Qu'elle est l'évolution du contexte dont vous parlez ? Dans les délibérations quels critères pour le choix des lieux prioritaires que vous nous avez montré sur le power point ? Il existe pourtant comme vous le disiez y compris tout à l'heure, mais aussi comme vous l'avez écrit dans les délibérations des instances, celle de 98 le conseil intercommunal de sécurité Cahors Pradines, on a en 2000 la Municipalisation des centres sociaux, en 2002 le CLSPD qui ont quand même on peut le dire en 2015 une longue expérience en matière de prévention de la sécurité dans la ville. Je crois que vous pourriez me rejoindre là-dessus. La question qu'on peut poser là à ce niveau c'est quel bilan ? Puisque ces structures existent, quel bilan font-elles de la situation de Cahors, quel bilan font-elles de leurs propres activités dans ce domaine ? On n'en a aucune trace dans cette délibération. Pour avoir travaillé avec les centres sociaux lors du mandat précédent je sais également qu'il existe des rapports d'évaluation qui abordent ces questions, où sont-ils ? Vous parlez aussi de coopération renforcée avec les services de la police nationale, si ce type de coopération nous paraît souhaitable cela aurait dû au moins d'ores et déjà vous servir à construire ce diagnostic, un diagnostic partagé, c'est ça qui fait la cohérence d'une action publique, diagnostic partagé puisque la police nationale a également des éléments pour le faire. Alors moi j'aimerais bien quand même à un moment donné ou à un autre sur un débat aussi important, avoir des réponses précises sur cet état des lieux et sur son évolution. Un document, des chiffres, en tout cas autre chose que des considérations générales qui ne font qu'alimenter les peurs et moi je considère qu'en tant que conseiller municipal que nous avons toute légitimité à disposer de renseignements complets dans ce domaine. Alors j'ai une autre remarque maintenant par rapport à l'installation des caméras de vidéosurveillance, ça reviendra un petit peu sur quelques éléments que vous avez souligné précédemment. Je voudrais quand même moi mettre en avant le coût exorbitant de cette politique dans une période où le gouvernement impose de graves restrictions budgétaires aux communes et alors effectivement que ce type de dispositif ne brille pas par son efficacité. Vous avez cité le

rapport du Sénat mais il y avait eu un rapport de la cours des Comptes dans ce domaine là. La collectivité va dépenser quand même 250 000 € pour la seule acquisition de 19 caméras et il reste à financer la pose, l'entretien des caméras, ça ne marche pas tout seul, ainsi que les agents qui seront réquisitionnés pour le visionnage des films. Vous avez dû sans doute réaliser entre temps l'ampleur de cette défense puisque vous parlez maintenant, la nuance est là, de vidéo surveillance ponctuelle, reportée sur l'hôtel de police, sur les temps des soirées, des week-ends et des nuits et des jours fériés en espérant d'ailleurs moi aussi que la police nationale verra ses moyens augmenter à Cahors pour assurer ces nouvelles tâches. On avait cru comprendre qu'ils étaient quand même un petit peu en déficit ces derniers temps. Il faut également préciser que c'est cette vidéo surveillance ponctuelle cela veut dire si j'ai bien compris que les caméras vont fonctionner 24h/24 mais que les films ne seront consultés qu'à des moments précis. Alors mais qui va décider du moment précis où le délit sera commis ? Là pour moi ça reste quand même une grande énigme. Décidément voilà des dépenses considérables qui contrastent avec le flou des informations censé les justifier. Pour ce qui concerne Cahors à Gauche nous défendons le droit à la tranquillité et pas à la sécurité pour tous et pour toutes et partout dans Cahors, y compris dans les quartiers sans nous sentir obligé de singer des politiques qui sont inspirées par la droite, voir par l'extrême droite. La mise en place d'un comité d'éthique ne change rien au problème de l'extension inquiétante de ces systèmes de surveillance et pour nous il y a des pistes bien plus innovantes et efficaces en termes de prévention sociale et surtout moins intrusives pour la vie privée. Le premier point c'est renforcer les effectifs de police de proximité, là on ne nous dit rien dans ce domaine-là et pourtant il n'y a rien de plus efficace que la présence humaine régulière. Développer des politiques de prévention de la délinquance et de la toxicomanie en renforçant les équipes de travailleurs sociaux qualifiés, qualifiés je dis bien, sur le terrain et les coopérations avec les institutions concernées, faire de la médiation sociale, vous abordez un peu cette chose là mais on ne sait pas ce que vous mettez dedans, mais surtout développer en complément un service de ce que l'on appelle de médiation par les pairs, ce service là nous semble être une piste particulièrement intéressante parce qu'elle a l'originalité d'intégrer dans les équipes médico-sociales des personnes qui se sont rétablies de situation de précarité de délinquance de toxicomanie et je dois ajouter également que sur le département du Lot il y a des expériences existantes sur lesquelles on peut s'appuyer : les actions du CHRS de Cajarc et de Cahors en direction de la précarité, les actions du CSAPA en matière de toxicomanie et du cas rude dans le cadre de la réduction des risques et de la prévention de la délinquance, donc il y a de quoi faire. Juste mentionner en plus que ces services sont une ressource en matière de données chiffrées puisqu'ils doivent les communiquer à leur tutelle pour avoir les financements. Moi je pense que vous devriez le leur demander. En fait dans cette démarche sociale innovante de médiation par les pairs ce n'est pas la ville qui est en résilience comme il est malheureusement écrit dans cette délibération mais c'est bien parce qu'il y a des personnes en résilience que la ville peut y gagner en tranquillité, ce n'est pas la même chose. Donc vous ne serez pas surpris au regard de mes remarques nous voterons contre ces trois délibérations successives.

Isabelle EYMES :

Délibérations 9, 10 et 11, nous sommes contre, même si nous notons dans le programme qui nous est présenté des points positifs comme par exemple le dispositif "coeur d'agglomération", nous réitérons ce soir la question de l'efficacité du dispositif de vidéo-surveillance au regard des sommes investies et des effets qu'il est censé produire en matière de prévention de la délinquance. Vidéo-surveillance que vous nommez ici pudiquement vidéoprotection.

Pour vous éviter de nous stigmatiser en nous accusant de ne pas tenir compte des préoccupations de nos concitoyens ou bien encore d'être dans une opposition systématique à tous projets nous allons vous faire part des éléments sur lesquels nous nous appuyons pour

fonder notre avis négatif sur la question.

D'abord un rapport de la cour des comptes de 2011 par lequel elle pointe la faible professionnalisation des polices municipales. Or, Opérateur de vidéosurveillance, est un métier qui requiert des compétences techniques et le respect d'obligations déontologiques particulières. Et vous n'en dites rien dans votre programme.

La Cour des Comptes établit une valeur moyenne d'exploitation de 7400 euros par caméra et par an, coût de fonctionnement que vous n'abordez pas non plus. Rémunération des personnels, maintenance des équipements et loyer de la fibre optique... Combien cette exploitation va t'elle coûter chaque année aux cadurciens ? On ne sait pas.

La Cour des Comptes rappelle que la préservation de la sécurité publique incombe principalement à l'Etat qui « exclut de devenir lui-même un opérateur mais demande aux collectivités de tenir à sa disposition les images qu'ils recueillent ». Donc si la finalité du système est l'élucidation des faits de délinquance, compétence exclusivement régaliennne, pourquoi serait-ce aux collectivités de régler la facture ? La demande de l'Etat d'implantation en entrée et en sortie de ville n'est rien moins qu'un transfert de charge de l'Etat sur le contribuable cadurcien.

Quid de la Préfecture ? Dans l'histoire, le Préfet est juge et partie : pressé par le ministère de l'Intérieur de promouvoir la vidéosurveillance auprès des élus pour coller aux consignes nationales, il délivre des autorisations même là où la délinquance baisse. Et nous allons le voir elle baisse.

• **Donc les chiffres** : Les chiffres de la délinquance du département du Lot le classent 8eme département sur 97 au niveau national des départements où la délinquance est la plus faible.

A titre indicatif, le nombre de faits enregistrés par les services de police et de gendarmerie pour la zone du département du Lot ainsi que celle où est située Cahors, a évolué de la manière suivante sur une année:

- baisse de **-18,69 %** du nombre de **cambrjolages** d'habitation principale.
- baisse de **-18,75 %** des **vols violents sans arme sur les femmes**
- baisse de **-36,36%** des **viols sur majeurs**
- baisse de **-28,57 %** des **mauvais traitements sur enfants**
- Baisse de **-30,51 %** de la **falsification et l'usage de carte de crédit**
- Hausse du nombre de **vols de voitures de 36,08%**.
- Hausse de **L'usage de stupéfiant de 28,22%**,
- Hausse du **travail clandestin de 46,15%** (délinquance économique)

Même si Cahors s'illustre dans les vols concernant les voitures , on comprend bien que ce ne sont pas ces chiffres qui légitiment l'implantation des 26 caméras. Du reste là aussi vous ne donnez aucune information.

Pour Cahors les chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale en ce qui concerne les violences faites aux personnes mais légèrement supérieures en ce qui concerne les vols et les dégradations notamment les vols liés aux automobiles et les cambriolages (68% contre 66%). Détaillons un peu les cambriolages et l'on voit qu'en ce qui concerne les résidences principales Cahors (3,31%) est en deçà des chiffres de Midi-pyrénées (4,03%) et de France(3,04%). **Les chiffres ne coroborent pas les propos**

Je passe sur le dispositif de floutage des images qui sont facilement dé-floutées dès que de besoin par les services de police et dont l'exploitation pose la question du respect des libertés individuelles.

En dernier lieu attardons nous sur **l'Enquête du Grand Cahors menée récemment dans**

le cadre du projet de territoire : Trois quarts des enquêté-es déclarent se sentir en sécurité que ce soit dans le centre historique (73,8%) ou dans le reste de la ville (76,0%). La problématique la plus importante mise en avant dans cette enquête n'est pas la sécurité mais les questions de mobilité.

Enfin l'efficacité douteuse du dispositif : Si l'on peut constater quelques avantages à la vidéosurveillance – comme déterminer quels effectifs de police mobiliser en fonction de la gravité des faits, interpellé en flagrant délit, modifier les itinéraires des patrouilles...les citoyens doivent savoir que les caméras de rue ont un apport très limité à la répression pour un prix très élevé. En effet, les statistiques démontrent que la vidéosurveillance a un impact quasi nul sur le taux de délinquance, au mieux seul le sentiment d'insécurité régresse.

En fait, le rôle préventif de la vidéo-surveillance n'a été démontré que dans les seuls lieux fermés comme les centres commerciaux où les délits ont effectivement été réduits de 50%.

Et quand bien même, on constatera une diminution des délits dans les endroits ouverts où sont placées les caméras, je vous mets ma main à couper qu'on observera en même temps qu'ils se seront aussitôt déplacés là où il n'y en a pas.

Alors allons nous mettre des dispositifs partout dans les lieux publics ? Mais non!

D'autres politiques de prévention et de sécurité publique sont possibles : c'est dans l'humain et le social que réside l'origine des problèmes, c'est là également que se trouveront les solutions durables et non dans les nouvelles technologies comme vous le glissez au passage et entre parenthèses. La fameuse "smart city" ou le mirage d'une ville connectée qui promet une gestion automatisée des infrastructures pour améliorer la qualité de vie des citoyens. (*Le 1er forum a eu lieu en 2014 à Toulouse à l'initiative de M.Moudenc*) A l'inverse, nous pensons que c'est en se concentrant sur les causes du sentiment d'insécurité que nous pouvons développer des actions garantissant la tranquillité publique conformément aux fondements de la République démocratique.

Le constat est là:

- insécurité sociale: plus personne n'est à l'abri de perdre un emploi, et la peur du déclassement se généralise à tous les niveaux de la population.

- insécurité environnementale qui s'amplifie: pollution de l'air, de l'eau et des sols, risques d'accidents nucléaires, et événements météorologiques de plus en plus aigus liés au changement climatique.

- délinquance et incivilités ici sur-évaluées même si elles existent et doivent être prises en compte. Nous ne pensons pas que la vidéosurveillance est, comme le disent ses partisans, une technique efficace pour la prévention de la délinquance et pour sa répression. Par contre, nous savons qu'elle représente un marché juteux sur lequel se sont positionnés les grands groupes (Véolia et Vinci notamment). Je vous invite d'ailleurs, à la sortie de ce Conseil et donc les votes faits, à regarder l'émission "Cash Investigation" sur la TV publique Elle nous dévoile les dessous de ce formidable marché d'un milliard d'euros qu'est la vidéo-surveillance et révèle comment, dans un contexte de restriction des effectifs de police et de gendarmerie, l'Etat et certains élus ont dopé le chiffre d'affaires des entreprises du secteur. Ils appellent cela "le business de la peur" et nous reprenons volontiers ce terme à notre compte.

Pour toutes ces raisons - et non par idéologie ou par angélisme-, nous disons que le développement de la vidéosurveillance n'est pas une bonne nouvelle pour notre ville, mais un gaspillage d'argent public et un renforcement de la « crédulité technologique » chez nos concitoyens inquiets que la vidéosurveillance « rassure » parfois, et parfois pas, mais qu'elle ne protège pas réellement. Nous souhaitons par ailleurs qu'une évaluation annuelle de l'efficacité du dispositif soit réalisée.

Serge MUNTE :

Il y a beaucoup d'interrogations par rapport à la vidéo protection, je vais essayer de répondre pour quelques-unes. Déjà quand on parle d'une ville sûre, bien sûr on parle de sécurité mais on parle avant tout d'incivilité, il y a une petite différence mais je pense que ce qui rend la vie impossible à certaines personnes ce sont plus les incivilités que l'insécurité. Ça c'est le premier point. Alors je répondrai à Madame RIVIERE : ne rien faire serait catastrophique. Il faut, même si les chiffres, et je ne sais pas où vous les avez trouvés, Madame EYMES par rapport par exemple aux cambriolages qui malheureusement sont en augmentation sensible en ce moment, donc il faut faire quelque chose et je pense que sans justement être de droite ou de gauche, ne rien faire serait catastrophique. Mais catastrophique non pas pour les élus par rapport à la population, mais pour la population elle-même. Alors d'abord quelques éclaircissements par rapport au fonctionnement de cette vidéo protection pour répondre à certains propos qui ne sont pas tout à fait exacts : premièrement les images des 26 caméras des 19 sites seront enregistrées mais elles seront bien sûr visibles en permanence que ce soit au Commissariat ou au poste de la police municipale. Ce n'est pas parce qu'il n'y aura personne en permanence que l'on ne pourra pas visionner en direct les images. Admettons qu'on ait un coup de fil d'un habitant de Cahors qui relève une problématique sur la voirie publique couverte par une caméra : bien sûr on se rendra devant l'écran de contrôle et on pourra se caler sur cette caméra et faire toutes les manœuvres que ces outils nous offrent : agrandissements...etc. Donc on devient plus opérationnel par rapport justement à nos déplacements des forces de police. Nous avons aussi écouté les professionnels qui traitent l'incivilité, Bien sûr c'était un engagement de campagne de cette municipalité mais c'est aussi une demande récurrente des forces de police que ce soit l'Etat, la Police Nationale et même la Justice avec le Parquet. Ce sont quand même des personnes qui doivent s'y connaître un peu...Nous écoutons donc justement ces personnes qui sont en charge de la sécurité et des incivilités, nous nous mettons autour d'une table et nous échangeons. Il existe des rapports qui disent que la vidéo protection peut être mise en doute sur certaines problématiques : soit, nous, nous pensons qu'elle peut améliorer la résolution de certaines incivilités ou de certaines insécurités et qu'elle permettra à notre police municipale, sans augmenter les effectifs, d'être plus efficace puisqu'ils auront une vision précise de ce qui se passe sur la ville.

Par rapport au budget, relativisons aussi bien sûr, quand vous dites 250 000 €, c'est matériel et tout le génie civil qui va avec. Le génie civil c'est-à-dire le raccordement à la fibre optique, la fibre optique qui est notre propriété puisque depuis des années nous développons un réseau pour relier les bâtiments communaux. Nous ne lourons donc pas l'utilisation d'un réseau privé. Il faut relativiser les coûts. 250 000 € TTC certes mais l'Etat aussi participe à la vidéo puisque 45% de subvention du FIPD reviendront à la Mairie de Cahors. Cela fait à peu près 155 000 € à la charge de la Commune. Il faut également relativiser parce que c'est un investissement sur 3 ans, donc 2015 – 2016 – 2017. Si on compte les investissements sur les 3 ans ça fait 1,7% de nos investissements sans compter donc ce que l'on va récupérer de l'Etat. Ensuite il est vrai qu'il faudra assumer les coûts d'entretien de ce matériel, mais je vais vous donner quelques chiffres en lien avec les incivilités qui nous posent problème dans la Ville de Cahors. En dégradation du mobilier urbain en 2013 cela nous a coûté 65 000 € pour remettre à niveau, je ne vous parle pas des nouvelles implantations de mobilier, je vous parle de dégradations volontaires ou involontaires de mobilier. 2014 c'est 80 000 €. Par rapport aux candélabres c'est 25 000 € de plus chaque année. Nous pensons et là nous en sommes même sûrs, parce que nous nous sommes déplacés dans d'autres villes qui ont ce système de vidéo protection, que ces budgets-là seront en grande diminution parce que quand on peut filmer les actes de dégradation, celles-ci diminuent automatiquement. Les économies ainsi générées permettront à coup sûr de prendre en charge les couts de maintenance de ce nouveau matériel.

Donc c'est justement par rapport à ces problématiques d'incivilité, d'insécurité qu'on pense que la vidéo protection peut nous aider. Il y a deux aspects dans la vidéo protection, on vous l'a bien expliqué, on filme en fonction des points qui ont été déterminés en concertation avec la police et après par rapport à la sécurité, par rapport à des critères que la police nationale a. Nous implantons des caméras qui permettent de regarder qui rentre dans Cahors et qui sort de Cahors. Alors c'est sûr qu'on est filmé, oui, mais vous allez dans une banque vous êtes filmés, vous allez sur l'autoroute vous êtes filmés, vous allez dans les gares vous êtes filmés et ainsi de suite... Est-ce que ça pose un problème à quelqu'un ? Je ne pense pas : il y a toujours autant de monde dans les gares, il en faudrait un peu plus même. Je ne pense pas que la présence de caméras sur les autoroutes diminue leur fréquentation : au contraire, il y a de plus en plus de monde. Et il en est de même dans les grandes surfaces et pourtant là aussi les caméras sont présentes. Par rapport au floutage Madame EYMES, quand même : quel serait l'intérêt que ce soit de la police nationale ou de la police municipale de « déflouter » puisqu'on a le droit que de visionner les images prises sur le domaine public ? Je vous rappelle que les policiers sont assermentés et il y aura en plus un comité d'éthique : je crois qu'ils vérifieront justement que ces possibilités de déflouter ne soient pas rendues possibles et que le système soit utilisé correctement. Et enfin je pense qu'il faut évoluer : En ce moment certains points nous posent problème, nous allons essayer avec les caméras de les résoudre. Là encore vous serez vigilants, que ce soit Me EYMES, Me LE QUENTREC, Me RIVIERE, M MAFFRE, et nous direz si les résultats sont positifs ou non. Moi je suis persuadé qu'il y aura des résultats positifs sur la sécurité et sur l'incivilité et je pense que les Cadurciens apprécieront cette vidéo protection dans les années à venir.

Michel SIMON :

Juste deux mots pour me féliciter de ce programme Cahors Tranquillité et ceci pour deux raisons. La première c'est d'abord comme il a été dit par notre Maire c'est un engagement de campagne et que je sache les Cadurciens l'ont approuvé début d'année dernière. La deuxième c'est, madame EYMES l'a effleuré, le projet cœur d'agglomération. C'est une pierre angulaire de ce cœur d'agglomération et je peux vous dire, du moins aux personnes si elles venaient aux réunions avec les habitants, aux réunions que nous avons pour répondre à telle ou telle sollicitation, l'exaspération des habitants du Centre ancien, des commerçants, de l'ensemble de la population et il est important d'y apporter une réponse équilibrée et le projet Cahors Tranquillité est une réponse équilibrée. C'est vrai, ce soir nous mettons l'accent sur la vidéo protection, on se régale effectivement mais n'oublions pas les éléments essentiels c'est la présence humaine, ce sont les actions d'entretien des espaces publics, c'est le renforcement et le travail en équipe de nos équipes de la Brigade Verte et de la Police Municipale, et du centre social également ; donc ne laissez pas ça de côté parce que c'est l'élément essentiel du dispositif. C'est de donner une âme un peu à ce Centre-Ville et de permettre quand même aux habitants qui y résident et à ceux qui voudront y venir de se retrouver beaucoup plus tranquilles et donc je me félicite moi de l'appellation Cahors Tranquillité parce que c'est quand même la traduction première de ce que nous avons voulu faire au travers de ce dispositif.

Geneviève LAGARDE :,

Je voulais dire pour ma part que la vidéo protection n'est qu'un outil parmi d'autres, bien sûr ce n'est pas la panacée mais elle a démontré, je crois qu'elle nous le démontrera demain, son utilité tant en matière de prévention qu'en matière de répression d'ailleurs. Je voudrais moi aussi comme Michel SIMON me féliciter de ce très bon programme d'actions que nous a présenté Serge MUNTE, programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et pour accroître la sécurité des Cadurciens quoi qu'on en dise. Le droit à la sécurité constitue ne l'oublions pas une liberté fondamentale qui doit être garantie à tous les citoyens et

notamment et en l'occurrence d'ailleurs en ciblant particulièrement le Centre-Ville c'est ce dont il est question et notamment aux plus fragiles, aux plus vulnérables. J'ai entendu dans les interventions, je réponds notamment à Me LE QUENTREC, de très mauvaises raisons exprimées particulièrement démagogiques avec des accusations du genre qu'il n'y aura pas eu au préalable d'état des lieux ou de diagnostic partagé. Bien sûr qu'il y a eu tout cela, tout cela n'a pas été fait par hasard, il y a eu un audit de sécurité et de tranquillité publique, il y a eu des échanges un travail approfondi avec notamment la police nationale, il y a eu un état des lieux, c'est un peu irresponsable de dire et de prétendre le contraire. Et puis à Me RIVIERE pour terminer mon propos je voudrais lui dire qu'elle ne s'inquiète pas, les interpellés s'ils ont commis un délit voir un crime, pourquoi pas, seront jugés, ils seront déclarés coupables et ils seront condamnés, la politique pénale de Me TAUBIRA n'est pas une politique laxiste, c'est une politique juste et équilibrée, empreinte d'humanité mais aussi de fermeté quand c'est nécessaire et cela est parfois nécessaire.

Yannick LE QUENTREC :

Madame LAGARDE je suis prête à faire amende honorable le jour où vous nous fournirez des éléments de ce diagnostic parce que si on veut parler d'évaluation moi je suis tout à fait partante pour évaluer mais à partir du moment où on a des éléments du point de départ, parce que sinon c'est un vœu pieux ; donc s'il vous plaît des mots comme irresponsable ce n'est pas nécessaire. Dans la délibération vous aviez la liberté de nous donner les éléments tangibles qui vous permettaient de vous fonder une politique autour de la tranquillité à Cahors. Nous ne les avons pas aujourd'hui, c'est tout. Je fais simplement ce constat mais évidemment vous pouvez nous les fournir dans les prochains conseils municipaux, il n'y a pas de problème.

Geneviève LAGARDE :

Je ne veux pas me substituer à Serge MUNTE mais précédemment dans cette municipalité j'étais en charge de la sécurité. C'est maintenant lui qui assume cette fonction et il pourra vous expliquer aussi bien que je viens de l'indiquer qu'il y a eu bien entendu tout un travail en amont fait sur l'utilité de la vidéo protection et qu'il y a eu un audit commandé par la Ville de Cahors en matière de sécurité et de tranquillité publique. Monsieur le Maire je pense dans un instant va probablement en reparler donc je le laisse poursuivre.

Monsieur le Maire :

Je me doutais bien ce soir qu'il y aurait quelques interventions idéologiques, dogmatiques... Elles l'ont été plus ou moins, et peut-être même par rapport à ce contexte quelques années en arrière, elles l'ont été plutôt moins, ce qui prouve que les choses évoluent. Je voulais répondre avec la même malice à Madame RIVIERE que vous n'avez pas le monopole de la question de la sécurité non plus, et que c'est aujourd'hui une question heureusement qui n'est pas une question partisane entre la gauche et la droite. Parce que la sécurité, on l'a dit, est la première des libertés. Et si la gauche a laissé peut-être cet espace à d'autres en poussant certains à aller vers des extrêmes qui n'ont pas de solution, et bien aujourd'hui notre municipalité en tout cas en a la conviction : sur cet enjeu majeur nous avons l'obligation d'agir. Et je l'ai fait sur cette question avec cette volonté d'écoute, de pragmatisme, je l'avais déjà dit et je l'ai réitéré au début de mon propos : je n'avais pas d'avis tranché sur cette question de la vidéo protection : c'est donc quelque chose qui a muri progressivement. Sur les éléments que vous avez évoqués et notamment la question du diagnostic Madame LE QUENTREC, les tiroirs sont pleins de diagnostics, et si vous voulez qu'on vous fournisse des diagnostics notamment sur cette question-là il va falloir que vous consacriez beaucoup de temps parce que des rapports il y en a beaucoup ! Nous vous les transmettrons avec toutes les statistiques que vous voulez, sur tous les dispositifs qu'on a pu mettre en place. On a récemment engagé le contrat de ville, on a commencé par quoi ? Par

faire un diagnostic ! On fait toujours des diagnostics, mais à un moment donné il faut aussi être en capacité de dépasser ces diagnostics pour essayer de faire des propositions ! Je crois d'ailleurs que le meilleur des diagnostics passe par la confrontation à la réalité. Madame EYMES, la dernière fois vous avez assisté à une réunion publique et je voulais vous en remercier parce que c'est une des premières fois que je vois des élus de l'opposition assister à une réunion publique, vous avez pu mesurer l'exaspération de certains. Vous l'avez même évoqué en conseil municipal : des gens qui ne sont pas des réactionnaires, des gens qui ont envie de profiter du vivre ensemble, qui ont choisi la ville avec ses avantages et ses inconvénients, qui n'ont pas envie d'aller s'enfermer à 10 kilomètres dans une maison mais qui veulent aussi profiter de leurs voisins, de leur environnement, sont perturbés par des gens qui ne se conforment pas à la règle. Ces gens nous interpellent et ces gens-là moi je veux leur apporter une réponse. Le constat on peut tous quand même le faire, il est vrai que nous avons la chance de vivre dans une ville plutôt sûre et heureusement, mais nous devons absolument préserver ce capital. Et bien moi je constate quand même certaines dégradations, Serge MUNTE en a parlé, les dégradations du mobilier urbain c'est inacceptable ! Recrudescence des tags alors que dans le même temps nous mettons en place des politiques façades que nous subventionnons, qui coûtent beaucoup d'argent, des tags qui ne représentent rien pour la plupart alors que nous sommes exemplaires en matière de prévention puisque nous avons à l'espace jeunesse plusieurs dispositifs pour permettre à chacun de pouvoir exprimer cet art ! Tout ceci coûte extrêmement cher à la Collectivité et j'en viens donc sur le coût. Là aussi nous avons essayé de faire en sorte d'avoir un dispositif qui soit le plus efficace possible. D'abord nous avons pris l'attache du référent sureté. C'est donc une politique partenariale que nous avons eue avec la Police Nationale qui demandait depuis longtemps à pouvoir bénéficier de ces caméras. Nous avons aussi la chance d'avoir développé un réseau de fibre optique propre et là-encore nous l'avons développé mais il avait été entamé sous la dernière mandature. C'est aujourd'hui une chance parce qu'il va nous être extrêmement utile parce que nous n'avons pas besoin de payer ces coûts d'infrastructure et nous avons une sécurité plus importante puisque on ne peut pas être « piraté » alors que si nous utilisions le réseau d'un opérateur cela présenterait quelques risques. C'est donc une sécurité aussi en matière de liberté publique. Et puis il faut intégrer dans ce coût les économies que nous souhaitons faire parce que je crois que même si Geneviève LAGARDE l'a dit, la vidéo protection n'est pas la panacée, nous sommes allés voir dans d'autres villes l'efficacité qu'elle pouvait avoir. Tous les élus rencontrés m'ont dit que sur la question des incivilités ils avaient eu des résultats et qu'ils avaient eu une baisse notable de ces incivilités. Nous ferons donc ensemble bien évidemment le point prochainement, nous aurons un état des lieux, nous serons le plus transparent possible, nous vous tiendrons au courant. Dernière question qui n'a pas été finalement la plus abordée ce soir, comme quoi là aussi on s'enferme dans une espèce de système, c'est la question des libertés publiques qui est un enjeu majeur. Aujourd'hui nous sommes tous fichés que ce soit lorsque nous allons sur les réseaux sociaux, lorsque nous utilisons nos portables avec la géolocalisation, lorsque nous allons dans des équipements : les cinémas, l'autoroute, les supermarchés et même la gare par exemple à laquelle vous êtes particulièrement attachés ! La question des libertés publiques se pose mais ce n'est pas le dispositif de vidéo protection qui va rajouter à cette problématique des libertés publiques d'autant plus que nous serons extrêmement attentifs avec la collaboration du comité d'éthique pour que ces images ne puissent pas être exploitées pour autre chose que l'objectif qui leur a été fixé. Donc sur toutes ces questions nous avons muri la réflexion, aujourd'hui je pense que le plan est le plus abouti possible et nous aurons l'occasion au fur et à mesure du déploiement de partager ensemble le résultat de cette politique que nous souhaitons évidemment la plus efficace et la moins onéreuse possible pour nos finances publiques.

Mme LE QUENTREC, Mme EYMES votent contre.
Adopté à la majorité.

SOLIDARITES

10. Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des établissements recevant du public

Noëlle BOYER :

La loi du 11 février 2005 imposait que la mise en accessibilité de tous les ERP et IOP (installations ouvertes au public), de la 1^{ère} à 5^{ème} catégories, soit réalisée, tout handicap confondu visuel, moteur, auditif et intellectuel et ce avant le 1er janvier 2015.

A cette échéance la totalité des travaux à réaliser s'est révélée non effectivement réalisée. Par ordonnance ratifiée le 21 juillet 2015 il a été décidé que les collectivités devraient déposer avant le 26 septembre 2015 un agenda de programmation des travaux d'accessibilité qui restent à réaliser. Nous examinons ce soir l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments de la ville et je suis certaine que vous avez tous lu avec attention la délibération.

Les services ont procédé à un état des lieux et à une évaluation des travaux. Ce travail a été conduit sur trois secteurs d'application de l'ordonnance de juillet pour la ville, les ERP du Grand Cahors, les ERP de la Ville et l'organisation de nos transports pour le Grand Cahors puisque le Grand Cahors porte les transports. L'ensemble de ces agendas a été présenté le 4 septembre à la Commission Communale d'Accessibilité et à la Commission Intercommunale d'Accessibilité qui ont été réunies pour la première fois ensemble puisque le sujet devait les réunir effectivement.

Quelques chiffres pour votre information complémentaire. Pour la ville 1 500 000 € TTC entre 2016 et 2024 seront donc consacrés à la mise en accessibilité des bâtiments soit par an 170 000 €. Notez que la ville en fonction de ses moyens a déjà investi depuis 2010 500 000 € pour rendre accessibles ces bâtiments : Caviolle, le Groupe Sud, Lucien Bénac et l'Hôtel de Ville. Pour les ERP de l'agglomération et les transports pour votre information aussi pour l'agglomération sur six ans 540 000 € entre 2016 et 2021, soit 90 000 € par an sur la période. A noter que l'agglomération a investi 150 000 € dans l'accessibilité de ses bâtiments essentiellement l'Office du Tourisme et le Club House du Tennis.

Pour les transports sur six ans il faudra 1 500 000 € entre 2016 et 2021, soit 250 000 € par an pour la mise en accessibilité de 49 arrêts de bus, 82 quais de bus, l'objectif étant de passer des 12% d'arrêts accessibles actuels à 59% d'arrêts accessibles et pour les bus de passer de 88% des bus accessibles actuellement à 100%.

Pour en revenir à l'agenda de la ville vous avez un tableau qui est joint mais qui n'a pas tous les détails de financement, donc j'ai ça à disposition si quelqu'un souhaite, après le conseil, des renseignements ou maintenant, c'est possible que je lui en donne.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- d'adopter l'Agenda d'accessibilité programmé des équipements ouverts au public de la Commune élaboré sur la base des documents fournis en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à présenter la demande de validation de l'agenda, à déposer des demandes de subvention et à signer tout acte ou document relatif à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les aides possibles.

Yannick LE QUENTREC :

Sur cette délibération là je voudrais quand même rappeler que la loi de février 2005 avait à l'origine fixé l'accessibilité donc aux personnes handicapées de l'ensemble des établissements recevant du public à la date butoir donc du 1^{er} janvier 2015, effectivement donc voyant que nous étions loin du compte depuis le 21 juillet 2015 une nouvelle loi a reporté ces dispositions et prévu la mise en agenda, ce qui nous est soumis là, la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé certes coercitif mais qui allonge singulièrement les délais de 3 à 9 neuf ans pour la mise en accessibilité des lieux publics. Alors certains parleront de pragmatisme dans ce changement de braquet, nous nous appelons ça un recul. C'est quand même d'ailleurs l'avis des associations de handicapés et d'ailleurs le collectif pour une France accessible qui regroupe les associations de handicapés de personnes âgées avait appelé les parlementaires à ne pas voter selon ses mots cette ordonnance de la honte qui va maintenir la France en queue de peloton des nations ayant ratifié la convention internationale sur les droits des personnes handicapées. Au bout du compte l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap n'est pas pour demain alors qu'elle est quand même un enjeu, on sera tous d'accord là-dessus, pour qu'ils exercent pleinement leurs droits que ce soit les droits au logement, les droits au travail, les droits aux loisirs, les droits à la culture et aussi les droits à la vie citoyenne ; je vous donne un exemple conseil économique et social depuis cette loi était remise en cause la participation d'une dame qui s'appelle Madame MAURIN et qui était fortement handicapée, donc elle avait droit à une assistance. Donc cette assistance il a fallu la renégocier assez de façon dure pour qu'elle puisse l'obtenir alors qu'elle a le droit comme tout le monde de siéger au conseil économique et social même en étant handicapée. Donc, moi, sur cette délibération je préfère m'abstenir parce que je trouve que ce serait un peu cautionner des choix politiques qui ont quand même contribué à retarder de façon significative l'amélioration de la situation des personnes handicapées.

Monsieur le Maire :

Simplement, je voulais quand même saluer l'effort conséquent qui est fait par la collectivité dans un contexte extrêmement difficile. Nous avons eu la réunion de la commission accessibilité ; il est vrai que les associations ont regretté qu'il n'y ait pas eu de réactions plus tôt et il est vrai que depuis que nous sommes arrivés en responsabilité nous avons eu à rattraper le temps perdu. Des actions non engagées en temps et en heure nous pouvons en donner quelques exemples comme récemment la mise en accessibilité de cette même salle alors qu'elle aurait dû être réalisée depuis bien longtemps ; Les travaux sur les bâtiments publics, demain en matière de transports, autant d'actions qui nous permettent progressivement de rattraper un peu ce retard. Mais il est vrai que nous sommes partis de très loin. En tout cas c'est un réel effort, et cet effort, même si les associations souhaitent logiquement qu'il soit amplifié, il mérite d'être souligné.

Mme LE QUENTREC s'abstient.
Adopté à la majorité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

11. Installation de ruches dans la Ville - Convention de partenariat avec M. Gil COMBET

Catherine BONNET :

Depuis 2008 la ville de Cahors s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable et d'Agenda 21. Une des cinq finalités de cet agenda 21 est la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. L'installation de ruches dans des endroits identifiés de notre territoire pour être des lieux producteurs par un apiculteur permettra de contribuer d'une part à la préservation de la faune et de la flore, et d'autre part à la protection des abeilles et à la pollinisation.

Monsieur Gil COMBET, apiculteur et agent de la Ville de Cahors, plantera des ruches dans les lieux bien définis et annexés en pièces jointes et ultérieurement sur tout autre lieu qui pourrait convenir. Le nombre de ruches pourra varier en fonction des floraisons et récoltes ; ruches dont l'entretien, le suivi et la récolte du miel seront assurés par Monsieur COMBET dans les conditions de la convention ci-jointe.

En contrepartie, M. COMBET fournira gratuitement environ 20 pots de 500 g de miel à la Ville à chaque fin de récolte et en fonction de celles-ci.

Ce miel sera confié au service restauration à destination des enfants des écoles.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver l'implantation de ruches en Ville dans les lieux cités dans la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants entre la Ville et Monsieur Gil COMBET ainsi que tous les actes consécutifs à cette délibération.

Isabelle EYMES :

Nous saluons cette initiative qui permet de remettre de la bio diversité dans la ville et de mettre en lumière la nécessaire protection que nous devons à nos abeilles.

J'en profite pour souligner qu'en la matière les sénateurs socialistes par la voie de G.Miquel ne semblent pas aussi soucieux que la municipalité de préserver la faune et la flore.

En effet ,notre sénateur local s'est illustré en séance du 4 février de cette année pour son intervention contre une proposition de résolution déposée par M.Labbé demandant au Gouvernement d'intervenir auprès de l'Union européenne pour « une interdiction de toutes les utilisations des substances néonicotinoïdes tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés. » Cette classe de produits intéresse plus singulièrement les apiculteurs, qui voient dans leur utilisation un danger majeur pour les abeilles. Mais pas que.

Car, si l'incidence dramatique que les néonicotinoïdes font courir à la pollinisation, et par voie de conséquence à toute la production agricole ne peuvent plus être niés, nous savons à présent que les risques graves que cette famille d'insecticides fait peser sur la santé humaine ne peuvent plus être exclus. L'Agence européenne de sécurité des aliments a ainsi constaté que ces produits « peuvent affecter de façon défavorable le développement des neurones et

des structures cérébrales associées à des fonctions telles que l'apprentissage et la mémoire."

Monsieur notre sénateur a donc, au motif qu'*"Il faut donc éviter d'envoyer des signaux radicaux qui pourraient être contreproductifs, notamment vis-à-vis de nos partenaires européens"*, retoqué le texte et refusé, avec 108 de ses collègues sur 111, que la France fasse jouer la clause de sauvegarde.

Voilà , merci Messieurs les sénateurs.

Sur la délibération suivante nous nous abstiendrons car nous considérons que la démarche de GRDF consiste en une pure et simple opération de greenwashing.

Adopté à l'unanimité.

12. Convention de partenariat avec GRDF - Versement d'une subvention

Michel SIMON :

Oui moi je ne sais pas ce que ça veut dire le greenwashing mais moi ce que je compte et on l'a évoqué pour d'autres opérations c'est comment on paie cela et donc GRDF est un partenaire financier de cette opération nationale et donc c'est le côté pragmato-pratique de la chose où GRDF nous versera une subvention de 800 € et donc je vous demande évidemment de l'approuver.

Aussi, GRDF, partenaire de ce programme, souhaite verser à la Ville une somme d'un montant de 800 € avant le 31 décembre 2015 afin d'acquérir 7 essaims d'abeilles. Ces essaims, propriété de la Ville, seront achetés et installés au printemps 2016 dans des ruches appartenant à M. COMBET, qui en assurera le suivi et l'entretien.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver l'achat de 7 essaims par la Ville,
- d'approuver le versement d'une subvention de 800 € par GRDF pour l'acquisition d'essaims,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente entre la Ville et GRDF.

Mme Cathy BONNET ne participe pas au vote.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

CULTURE

13. Enrichissement des collections du musée de Cahors Henri-Martin

Françoise FAUBERT :

En 2011 le Musée de Cahors Henri MARTIN a consacré une exposition à l'artiste Marie ESPALIEU, exposition sur l'art singulier. Cette exposition, fruit d'un riche partenariat avec Jean François MAURICE, fondateur de la revue gazogène a connu un nombre de visiteurs

considérable environ 4 000, se sont précipités pour admirer les œuvres de cet artiste qui ne se disait pas artiste. Jean-François MAURICE alors atteint d'une grave maladie est décédé en mars 2014, il avait souhaité faire don à la Ville de plusieurs œuvres de Marie ESPALIEU. Cette année au Musée de Belaye la veuve de Jean-François MAURICE a consacré une exposition en la mémoire de son époux et nous a contacté afin de finaliser cette donation.

Donc la délibération que je vous propose c'est d'acter cette donation donc toutes ces œuvres, d'approuver que ces objets seront donnés à titre gratuit. Donc on a là quelques photos de certaines œuvres, elles n'y sont pas toutes évidemment.

J'ai donc l'honneur de vous proposer à notre assemblée :
Vu l'avis de la commission « culture – événements – festivités »,

- d'approuver ces projets d'acquisition à titre gracieux.

Le Maire :

En rendant hommage à Jean-François MAURICE qui a beaucoup donné pour la collectivité et qui nous a quittés bien trop tôt ; et en remerciant bien évidemment sa veuve pour ce don. Je me souviens très bien de cette exposition qui en avait ému plus d'un...

Françoise FAUBERT :

Je vous invite si vous avez l'occasion de passer à Belaye de visiter jusqu'au 30 septembre une exposition consacrée à Marie ESPALIEU dans la petite salle du couvent de Belaye.

Adopté à l'unanimité.

14. Restauration, reliure et numérisation de documents des archives municipales

Françoise FAUBERT :

La délibération suivante, ce sont des restaurations de reliure et numérisation de documents des archives municipales. Il y a donc plusieurs registres, notamment registres de mariages, décès, de naissances sur plusieurs années. Ces restaurations se font régulièrement et sont proposées par le service des archives et bénéficient d'un plan de financement état ville.

Pour l'année 2015, il est proposé :

I- la restauration de 9 registres d'Etat civil du 19^{ème} siècle :

- 2 registres des naissances (1830-1832 et 1851-1853)
- 5 registres des mariages (1824-1826, 1842-1844, 1860-1862, 1866-1868 et 1878-1880)
- 2 registres des décès (1824-1826 et 1860-1861)

Le coût de cette opération est estimé à 3419,5 € HT (4 079,4 € TTC)

II- la restauration de 3 registres d'Etat civil du 20^{ème} siècle :

- 2 registres des naissances (1923 et 1976)
- 1 registre des mariages (1971-1973)

Le coût de cette opération est estimé à 846,15 € HT (1 015,38 € TTC)

III- la restauration et la numérisation de 3 registres de délibérations du 18^{ème} siècle (1790-1791, 1790-1792 et 1791-1793)

Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € HT (6 000 € TTC)

IV- la restauration de 5 registres de délibérations du Conseil municipal des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (1865-1870, 1872-1874, 1878-1880, 1949-1951 et 1952-1953)

Le coût de cette opération est estimé à 2 430 € HT (2 916 € TTC)

V- la restauration et la numérisation de 35 plans (27 plans de la halle, 1 plan de l'usine de l'eau, 7 plans de ville)

Le coût de cette opération est estimé à 3 156 € HT (3 787,2 € TTC)

VI- travaux de reliure des actes administratifs et d'Etat civil :

- arrêtés municipaux 2014
- arrêtés nominatifs 2012-2014
- arrêtés du personnel 2014
- délibérations du conseil municipal 2014
- actes de naissances 2014
- actes de décès 2014
- actes de mariages 2014
- grand livre comptable 2010

Le coût de cette opération est estimé à 2 345,75 € HT (2 474,76 € TTC)

Le montant global des travaux envisagés pour 2015 se monte à 17 197,4 € HT. (20 272,74 € TTC). Ces travaux pourraient faire l'objet d'un soutien financier de l'État.

Plan de financement :

État	5 000 €
Ville de Cahors	16 000 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « culture – événements – festivités »,

- d'approuver les travaux de restauration, reliure et numérisation mentionnés ci-dessus pour un montant estimé à 17 197,4 € HT (20 272,74 € TTC),
- de solliciter les services de l'État pour une subvention portant sur le coût de la restauration/reliure/numérisation précitée et estimée à 5 000 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville 2015 en dépenses et recettes.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

15.Mutualisation - Création de quatre services communs entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors

Vincent BOUILLAGUET :

Je m'attarde un peu sur cette délibération importante s'agissant du fonctionnement de la Collectivité puis des missions des agents. Cette délibération a été votée par le Grand Cahors dans des formes semblables la semaine dernière. Il est rappelé au début de la délibération le contexte historique. Ainsi après les SIVU, SIVOM et autres syndicats qui géraient ensemble des compétences de proximité il s'agissait donc alors d'une intercommunalité de gestion, nous sommes passés à une intercommunalité de projet. Cette intercommunalité de projet a permis de fédérer les communes membres autour d'un projet commun de développement du territoire via des transferts de compétence et des moyens correspondants. Ainsi sont nées les communautés urbaines dès 1966, les communautés de communes en 1992 et les communautés d'agglomérations en 1999. Cependant il n'a pas été assez tenu compte dans ces années-là des habitants ni des bassins de vie. Donc, afin d'accompagner les mesures destinées à rendre plus cohérent l'exercice des compétences à la fois communale et communautaire au sein d'un bassin de vie est née l'intercommunalité de territoire. Cette nouvelle intercommunalité a engendré des nouvelles mesures parmi lesquelles la mutualisation des services, le sujet de ce soir, entre communauté et une ou plusieurs communes. Il est paru alors pertinent aux législateurs et aux élus de mettre en place la mutualisation des services, services intervenant dans les mêmes domaines de compétence afin notamment d'éviter des doublons. Alors j'évoquais le législateur, ainsi il y a eu la loi du 16 décembre 2010 de réformes des collectivités territoriales qui a consolidé le cadre juridique et financier de la mutualisation ; cette loi a surtout permis aux communes membres de la communauté de mettre en commun en dehors de tout transfert de compétence leurs services fonctionnels. Un schéma de mutualisation des services est élaboré d'après la loi permettant la planification de mutualisation et des différentes hypothèses.

Enfin deux lois celle du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, c'est la loi MAPTAM qui a incité encore davantage les communautés et communes à mutualiser leurs services. Ainsi il a été créé un coefficient de mutualisation des services impactant favorablement la DGF, pour le moment on attend encore de la communauté et des communes. Cette loi cependant précise par exemple que les agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service mis en commun sont transférés de plein droit à la Communauté chargée du service commun. En fonction de la mission réalisée ces agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle soit du Maire soit du Président de la Communauté de Communes. Alors les effets de ces mises en commun sont réglés par convention, c'est la convention annexée à la délibération après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis par les agents, c'est un long processus. La création des services communs résulte d'un contrat, c'est-à-dire d'un accord libre et volontaire entre les parties, donc entre la communauté d'agglo et le grand cahors. Ces dispositions étaient confirmées et complétées par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRE. Dans la parfaite logique du contexte que je viens de décrire et dans le strict respect du contexte législatif la communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Ville de Cahors sa commune centre ont souhaité partager leurs services et poursuivre la mutualisation déjà entamée entre elles puisque, en effet, étaient déjà mutualisés la voirie, le sport, la direction générale des services, l'informatique, le digital, la commande publique et les services conseil emploi compétence.

Donc on a souhaité partager leurs services suivant par la création de quatre services communs affectés à exercice des missions fonctionnelles suivantes, c'est l'objet de la délibération :

- administration générale et affaires juridiques,

- finances,
- ressources humaines,
- communication.

La convention ci-annexée définit les conditions de la création de ces services communs et rappelle tout le schéma que j'ai évoqué. Cette convention sera intégrée au futur schéma de mutualisation des services qui sera prochainement approuvé et qui prévoira d'autres mutualisations de services, voire d'autres communes membres s'il y a des volontaires, suite aux travaux qui ont été menés par les élus communautaires et communaux dans le cadre du séminaire qui a duré plusieurs samedis, le séminaire Projet de territoire – Schéma de mutualisation – Pacte financier et fiscal.

J'ajoute enfin que les dispositions que je viens de détailler ont été présentées aux agents en CHSCT, en comité technique, en commission, c'est un travail auquel ont participé beaucoup de personnes ici et on peut remercier les services parce que c'est un gros travail des services et des agents, les représentants des personnels on a eu beaucoup de réunions avec eux pour aboutir à ce travail qui est présenté ici.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- a- D'approuver la création des quatre services communs suivants entre la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors :
 - administration générale et affaires juridiques,
 - finances,
 - ressources humaines,
 - communication,
 services communs entre la ville et la communauté d'agglomération du grand cahors,

- b- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ces services communs, ci-annexée, avec le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, ainsi que tout acte afférent et à prendre toutes décisions afférentes.

Yannick LE QUENTREC :

Donc sur cette mutualisation, si face à la rébellion des élus locaux il m'a semblé que vous preniez soudain conscience du caractère insoutenable des restrictions qui sont imposées par l'état aux collectivités malheureusement on s'aperçoit que vous vous empressez de les mettre en œuvre à travers notamment un mouvement incessant de mutualisation, d'ailleurs vous nous en annoncez d'autres. En fait on se demande où vous allez vous arrêter alors que ces dispositifs de mutualisation n'ont jamais fait à ce jour l'objet d'une quelconque évaluation. Au quotidien on remarque la rationalité budgétaire et les économies d'échelle sont bien au rendez-vous pour les usagers du service public et pour les agents de la collectivité, par contre on ne voit pas grand-chose de l'amélioration de la qualité et de la lisibilité ainsi que de de l'efficacité du service rendu aux usagers. En fait tous les mots qui sont employés masquent une réalité plus dégradée, conséquence de ces politiques d'austérité à savoir en premier lieu des emplois en moins, que ce soit des emplois de fonctionnaires ou autre et une activité économique en berne. Donc, pour ce qui nous concerne, nous voterons contre cette délibération.

Vincent BOUILLAGUET :

Juste une réponse, s'agissant du travail autour de cette mutualisation vous êtes la bienvenue dans les commissions, vous pouvez venir d'une part et d'autre part c'est une convention librement consentie par les parties et qui peut être dénoncée par l'une ou par l'autre.

Le Maire :

Oui on avait bien compris depuis le début votre position de principe sur ces processus, donc votre intervention n'est pas une surprise.

Mme LE QUENTREC vote contre.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

16.Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir : Génie climatique/électricité/plomberie

Vincent BOUILLAGUET :

Oui il s'agit de la création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir sur le secteur génie climatique, électricité, plomberie. Donc depuis 2012 le dispositif emploi d'avenir est entré en vigueur, vous en connaissez le principe, ça a déjà été évoqué ici. Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée de 36 mois minimum.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. Le recrutement doit avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois.

Dans le cadre de nouvelle organisation de la direction des bâtiments et plus particulièrement à la régie des bâtiments, pôle 'Technique Equipement' il apparait nécessaire de créer un poste polyvalent sur plusieurs corps d'état (électricité courant fort et faible, génie climatique plomberie). Ce poste serait destiné à gérer 80 % des demandes d'intervention dans le domaine de la maintenance curative avec pour objectif d'assurer la continuité de service, du bien ou de l'équipement. La durée hebdomadaire afférente à cet emploi est de 35 heures par semaine avec un contrat est de 12 mois renouvelable 2 fois puisque c'est 36 mois avec une rémunération égale au SMIC. Il faut absolument que la démarche induise un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale de Cahors chargée du dispositif pour le département du Lot et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié sera désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir. C'est un parcours, un cheminement et priori c'est toujours pour le moment quelque chose de satisfaisant et pour votre parfaite information il y a quatre emplois d'avenir au sein de la collectivité de Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- la création d'un poste polyvalent génie climatique/électricité/plomberie au service des bâtiments dans le cadre du dispositif des emplois avenir, sous la forme d'un contrat

- de 12 mois renouvelable 2 fois dans la limite de 36 mois, d'une durée hebdomadaire de 35 H, rémunéré sur la base du SMIC,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale du Lot ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Adopté à l'unanimité.

17. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire : créations d'emplois suite aux sélections professionnelles 2015

Vincent BOUILLAGUET :

Ce sont des accès à l'emploi de titulaires, de personnes qui sont déjà dans la collectivité. Pour cela il y a eu des textes en Juin 2013 et une convention signée le 12 juillet 2013 qui confie l'organisation de ces commissions de sélection professionnelle, les agents subissent une sélection professionnelle par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du lot.

Il y a des critères d'éligibilité de connaissance évidemment d'adaptabilité au poste, il faut que forcément les personnes correspondent à l'emploi nécessaire et dans le cadre de ces dispositifs il y a des candidats qui sont éligibles ou pas.

Au cas d'espèce il y avait :

- 1 agent chargé de mission « journaliste » cat. A,
 - 1 agent chargé de mission « animateur de l'architecture et du patrimoine » cat. A,
- qui pouvaient bénéficier de ce dispositif et considérant qu'on pouvait procéder à la nomination de ces 2 postes qui étaient déjà dans la collectivité on a créé les postes nécessaires puisque c'est le cas dans les collectivités, il y a un tableau des emplois qui qualifie et quantifie le nombre de postes nécessaires.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver les créations d'un emploi d'Attaché territorial à temps complet cat. A et d'un emploi d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet cat. A,
- de dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois sont inscrits au budget 2015 de la ville.

Adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

18. Fourniture, installation et maintenance d'un système informatique de stockage de données entre le Grand Cahors et la ville de Cahors - Fonds de concours – Abrogation de la délibération en date du 1^{er} juin 2015

Vincent BOUILLAGUET :

La délibération suivante est un peu plus pas surprenante mais c'est un sujet qu'on avait abordé ensemble lors d'une précédente délibération le 1^{er} juin 2015 où vous avez approuvé la signature d'une convention relative au versement d'un fond de concours pour l'objet qui

concernait la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système informatique de stockage des données entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors.

Donc l'idée c'était toujours de façon à travailler le mieux possible ensemble, c'était d'associer les bénéficiaires c'est-à-dire Ville CCAS Grand Cahors et l'EPIC de tourisme sur cette mise en commun d'un système informatique de stockage de données, or on a été retoqué par la Préfecture qui parfois, ça lui prend, exerce le contrôle de légalité pour lequel elle est préparée et donc ils n'ont pas accepté que cette procédure se fasse entre ces quatre collectivités. Seuls des fonds de concours peuvent être réalisés entre la Ville et le Grand Cahors. Donc nous sommes obligés d'abroger cette délibération et de passer une nouvelle consultation, telle qu'elle est définie dans la convention annexée.

La centralisation de ces données présentent de nombreux avantages, mais demandent également la mise en place de procédure de sécurisation stricte.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'abroger la délibération en date du 1^{er} juin 2015 ayant pour objet : « Fonds de concours - fourniture, installation et maintenance d'un système informatique de stockage de données avec le Grand Cahors, la ville de Cahors, le C.C.A.S et EPIC Tourisme »,
- d'approuver la mise en place de l'espace de stockage mutualisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de fonds de concours relative la mise place de l'espace de stockage mutualisé jointe en annexe ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

19. Remplacement de M. Roland HUREAUX au sein de diverses commissions

Le Maire :

La délibération suivante, il s'agit de procéder au remplacement de M. HUREAUX au sein de diverses commissions. Cela a donc été évidemment vu avec les représentants de l'opposition. Ainsi madame DIRAT remplacerait M HUREAUX aux commissions :

- Proximité - Sécurité - stationnement
- Grands projets - Urbanisme

Et par ailleurs madame DIRAT souhaitant siéger au sein de la Commission des Sports. Nous allons la nommer sachant que dans le même temps Madame RIVIERE a démissionné, donc pas de difficulté je me doute pour procéder à ces désignations.

Adopté à l'unanimité.

20.Cession des parcelles AS n°92p, AS n° 93 et AS n° 94 situées à Bégoux à M. et Mme NOUAILLES – Modification

Michel SIMON :

Une modification suite aux délibérations que vous aviez approuvées le 1^{er} juin dernier pour une cession d'une partie au Payrat à M et Me NOUAILLES qui avait été convenu au prix de 10 000 € et après l'intervention du géomètre il se trouve que la bande de terrain qui est conservée par la ville pour des questions de futur élargissement de voirie ou de sécurité au carrefour est beaucoup plus importante que prévu et donc la surface rétrocédée l'est moins ; donc on vous propose de revoir le prix de cession à la baisse pour prendre en considération également que l'appentis qui existait sur cette parcelle avait été réalisé par la famille NOUAILLES.

Donc on vous propose de céder ces biens à l'estimation des domaines 2€30 le m² soit une valeur de 7 000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu les avis de France Domaine du 25 février 2013 et du 18 août 2014,

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver la cession des parcelles AS n°92p, n°93 et n°94 à M. et Mme NOUAILLES au prix de 7 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les actes consécutifs à cette délibération,
- de dire que la Ville prendra en charge les frais de géomètre et que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

21. Adhésion de la commune de Pern au Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) – Avis du Conseil municipal

Monsieur le Maire :

Il me revient de présenter la délibération suivante. C'est une délibération assez classique d'adhésion de nouvelle commune au SIPA. Chaque fois qu'une nouvelle commune souhaite adhérer au SIPA nous demandons l'avis des conseillers municipaux de chaque commune membre du SIPA. Compte tenu de la position de la commune de Pern je vous invite à y répondre favorablement.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre d'intervention du SIPA à la commune de Pern.

Adopté à l'unanimité.

22. Marché de prestations juridiques

Vincent BOUILLAGUET :

Oui prestations juridiques puisque forcément on a souvent des affaires juridiques, on a un service compétent en la matière mais le service est très généraliste, c'est bien normal compte tenu de l'étendue des sujets que l'on est amené à connaître. Donc la ville souhaite

lancer un marché de prestations juridiques qui comprend des missions de conseils juridiques, d'assistance juridique de représentation en justice dans divers domaines, des domaines forcément qui sont relatifs aux activités de la ville parce que, comme je viens de vous le dire, on a besoin de spécialistes dans tous les domaines et dans une collectivité quelle qu'elle soit ce n'est pas possible, donc on lance une procédure d'appels d'offre qui est un marché à bons de commande mais sans minimum parce que souvent les marchés à bons de commande il y a des minimums et des maximums, sauf que là on ne peut pas savoir par avance quel sera le montant des factures que nous aurons à régler s'agissant des prestations de conseils ou autres en matière juridique.

Par contre on connaît le périmètre, donc :

- Lot n°1 : Droit de l'urbanisme et aménagement
- Lot n°2 : Droit de la fonction publique et Droit du travail/social
- Lot n°3 : Droit privé général, Droit civil
- Lot n°4 : Droit de l'environnement
- Lot n°5 : Droit pénal et procédure pénale

Donc nous attendons si vous acceptez de lancer cet appel d'offres les candidatures et l'analyse des candidatures sera faite en suivant sur la base des rapports d'analyse.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert par Monsieur le Maire ou son représentant en vue de la fourniture de prestations juridiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer les marchés à intervenir ainsi que tous les actes afférents et à agir avec les attributaires,
- d'imputer les dépenses nécessaires au Budget 2015 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

23. Règlements des aires d'accueil de Port Saint Mary et de la Rocade - Abrogation des précédents règlements.

Noëlle BOYER :

La Ville accueille sur son territoire les gens du voyage via l'aire de petit passage de Port Saint Mary et l'aire de la Rocade conformément au Schéma départemental. La gestion des aires d'accueil nécessite la réalisation et l'application d'un règlement intérieur servant de fondement à l'occupation temporaire des emplacements. Les règlements intérieurs précédents n'étant pas suffisamment précis sur la gestion de l'aire et ses conditions d'utilisation, il convient de l'abroger et de lui substituer de nouveaux règlements ; le règlement antérieur datait de 2010 et de l'aire de la laiterie.

Ainsi, ces règlements fixent entre-autres, outre les modalités de gestion de l'aire, les conditions générales d'utilisation de celles-ci, leurs accès, les modalités d'occupation par les usagers, le nombre de caravanes autorisées sur l'aire, la durée de séjour maximale autorisée, les contributions financières des usagers, les obligations à la charge des usagers et le régime de responsabilité et de sanctions encourues en cas de non-respect de ces obligations.

Ces règlements ont également pour but de favoriser la rotation en créant davantage de fluidité sur les emplacements disponibles en rappelant que les aires d'accueil ont vocation à

accueillir des usagers en itinérance et non des ménages recherchant des modes d'habitat sédentaires.

Il convient donc de soumettre à votre approbation les règlements annexés à la présente.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- d'abroger les précédents règlements intérieurs des aires susvisées ;
- d'approuver les règlements intérieurs des aires de petit passage de Port Saint Mary et de la Rocade.

Adopté à l'unanimité.

24.Lancement de la procédure d'abandon manifeste – Résidence 17, Quai Lagrive à Cahors

Michel SIMON :

Cette dernière délibération concerne l'immeuble abandonné quai Lagrive à Cahors face au Moulin de Coty, un immeuble inachevé mais il ne manquait plus grand-chose pour terminer ce bâtiment et abandonné depuis l'arrêt des travaux fin 2008.

Depuis plus de 7 ans la construction n'a pas avancé et la société CIP, titulaire du permis de construire, a été mise en liquidation judiciaire et a cessé ses activités en 2009. Nous avons eu des contacts avec les rares quelques rares copropriétaires et entreprises qui avaient travaillé, un souhait du moins de faciliter la reprise et la terminaison de ce chantier, après avoir eu quelques contacts à ce moment-là ces derniers se sont volatilisés, on n'arrive plus avec les services à prendre contact avec quiconque et nous avons passé donc avec notre spécialiste juridique de la ville qu'il était peut-être intéressant de vous proposer d'engager cette déclaration d'abandon manifeste du bâtiment.

Cette procédure a un objectif essentiel : faire réagir les intéressés potentiels qui existent ou qui existeraient encore en faisant des procédures d'information, de publicité pendant un délai relativement long de six mois ; donc ça nous permettrait sur les adresses que nous avons de faire bouger un peu les lignes, d'en assurer une certaine publicité pour que les gens puissent se manifester, l'objectif étant que cette résidence puisse se terminer et si vraiment il n'y avait personne en l'occurrence face à nous ou à côté de nous on peut au bout de cette procédure prendre possession de ce bien.

Donc procédure très règlementée, très structurée et le Maire donc peut constater ensuite par procès-verbal l'abandon définitif de ce bien, et ensuite il faut repasser au Conseil Municipal pour faire état de cet abandon avant de déclarer le bien d'abandon manifeste.

Donc ce que je vous propose aujourd'hui ce n'est pas cette situation finale qui ne pourrait voir le jour que dans six, neuf ou douze mois mais au moins d'engager la procédure pour permettre s'il existe toujours des copropriétaires qu'ils se manifestent et de voir si au travers d'eux une association peut être créée pour remonter ce projet et le terminer, parce que c'est vraiment dommage. Il doit y avoir une grosse vingtaine de logements-là qui sont quasiment terminés, je crois que les cloisons avaient été mises, les alimentations électriques avaient été faites. Vraiment il ne manque pas grand-chose, c'est vraiment dommage dans le contexte

actuel où il manque des logements qu'on puisse terminer cette action. Donc c'est vraiment engager cette procédure pour mobiliser les ayant droit à se manifester.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- de demander au Maire d'engager la procédure de déclaration de la parcelle BM n°335 en état d'abandon manifeste,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette procédure,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,



Thibaut ROUET